Année 1953. — N° 5. Le Numéro : 15 francs. 25 Février 1953.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

## AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

## SESSION DE 1953

### Séance du 24 Février 1953.

SOMMAIRE

Etude des données d'un nouveau plan quinquennal en faveur des activités touristiques (1).

## ÉTUDE DES DONNÉES D'UN NOUVEAU PLAN QUINQUENNAL EN FAVEUR DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

**1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. Pierre Montfajon.**

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE. — *Du premier au deuxième plan.*

I. — Les conditions économiques du tourisme :
1° La statistique.
2° Les restrictions à la circulation des personnes.
3° Les restrictions à la circulation des devises.
4° Les négociations internationales.

II. — Les conditions psychologiques du tourisme :
1° La propagande.
2° L'accueil.

III. — Le patrimoine touristique.

IV. — Les industries touristiques :
1° Les transports.
2° Les agences de voyages.
3° L'hôtellerie.
4° Le thermalisme.
5° Les casinos.
6° Les stations.

V. — Le tourisme social.

VI. — L'organisation du tourisme.

VII. — Le financement.

DEUXIÈME PARTIE. — *Résultats de l'enquête sur la situation des industries touristiques françaises en 1952.*

I. — Les objectifs du premier plan.

II. — Les leçons de la mise en œuvre du plan.

III. — Evolution de la conjoncture.

IV. — Le marché touristique et son évolution.

V. — Les industries touristiques françaises en 1952.

VI. — La propagande.

VII. — Le problème des transports touristiques.

VIII. — Le problème de l'hébergement.

IX. — L'unité touristique.

X. — Le problème de la productivité.

XI. — Le financement du plan et celui des voies et moyens de réalisation.

TROISIÈME PARTIE. — *Politique de mise en œuvre et conclusions.*

Le groupe de travail constitué au sein de la commission des transports, des P. T. T. et du tourisme du Conseil économique, pour étudier les données essentielles d'un nouveau plan et en fixer l'orientation, a tenu 22 séances, au cours desquelles des personnalités appartenant à différentes activités touristiques sont venues, sur sa demande, l'informer des différents pro-

(1) Le compte rendu des délibérations du Conseil économique sur cette question figure au *Bulletin du Conseil économique* n° 7 du 25 février 1953.

blèmes qu'il importe, dans la conjoncture présente, de résoudre, afin d'accroître les diverses potentialités de notre tourisme, aussi bien sur le plan *économique* que dans le domaine *social* et *culturel*.

Le groupe de travail était ainsi composé:

Président: M. Montfajon.

Membres: MM. André, Bamberger, Bouchaud, Degris, Deleau (Gustave), Le Ferme, Lapeyre, Liénart, May.

A titre d'expert: M. Planque, chargé de mission à la direction générale du tourisme, rapporteur général de la commission de modernisation du tourisme.

Ont été entendues les personnalités suivantes:

MM. Anderla, chargé de mission à la Direction générale du tourisme;
Artaud-Macari, secrétaire général du Centre national du tourisme;
Aubert, sénateur des Basses-Alpes, président de la commission des moyens de communication du Conseil de la République;
Audigier, président de l'Union des fédérations des syndicats d'initiative;
Brière, président de la Fédération nationale des associations des routes touristiques;
Carpena, représentant Repos et Loisirs;
Chamson, chef du Service de la propagande de la direction générale du tourisme;
Defert, président de l'Union nationale des associations de tourisme;
Dolle, président de Tourisme et Travail;
François, président de l'Union nationale des restaurateurs;
Fontan, professeur de la Faculté de médecine de Lille;
Ferraton, secrétaire général de l'Office algérien d'action économique et touristique;
Gravier, chargé de mission au commissariat général du plan;
Gommy, président de l'Association des sinistrés des industries touristiques;
Mme Havet, secrétaire générale de la Fédération nationale des logis de France;
MM. de Jongh, commission du tourisme du Conseil national du patronat français;
Julien-Pages, président de l'Office du tourisme du Puy-en-Velay;
Lapeyre, directeur des monuments historiques et des sites;
Marois, directeur du service commercial de la Société nationale des chemins de fer français;
Morel, directeur technique de Tourisme et Travail;
Nougarède, président de l'Union nationale des débitants de boissons;
Peille, vice-président de la Caisse nationale de vacances;
Percepied, président du syndicat général de l'industrie hôtelière de Paris;
Piobetta, inspecteur général de l'Instruction publique;
Planque, chargé de mission à la direction générale du tourisme;
Pouget, président de l'Association des maires des stations classées;
Ravanel, maire de Chamonix;
Regnault, vice-président de l'Union syndicale des agences de voyage;
Rivière, directeur du musée des arts et traditions populaires;
Roumilhac, président du Syndicat national des établissements thermaux;
Salles, directeur des musées de France;
Serre, chambre syndicale de l'hôtellerie parisienne;
Thoy, directeur général de la Caisse centrale de crédit hôtelier;
Mme Troigros, présidente de la Fédération française du tourisme populaire.

En outre, le groupe de travail a reçu des communications écrites de:

MM. Bourseau, président de la Fédération nationale de l'industrie hôtelière;
Chervet, agrégé de lettres, directeur de la Confrérie des vignerons de Saint-Vincent-Mastisconia;
Mignot, secrétaire général de l'Union nationale de l'hôtellerie.

Au cours de ces auditions, un certain nombre d'observations ont été formulées et différentes suggestions ont été présentées, tant par les différentes personnes entendues que par les membres de la commission.

D'autre part, une documentation très importante a été mise à notre disposition par la direction générale du tourisme au ministère des travaux publics et les représentants les plus qualifiés des divers secteurs touristiques. Cette documentation, qui est venue fort opportunément compléter les exposés qui ont été faits, devait constituer pour nous un élément de travail fort appréciable.

Il convient enfin de noter qu'une étude identique, effectuée au début de 1949 par votre commission, a donné lieu à un rapport présenté devant notre Assemblée par M. Pierre Liénart, rapport que nous considérons, non seulement comme une excellente référence, mais aussi comme la base de départ de la présente étude.

Ce document, qui met parfaitement en relief les préoccupations fondamentales du Conseil économique, nous a permis à la fois de mesurer le chemin parcouru depuis lors, d'apprécier les recommandations qui ont été satisfaites, au cours de ces quatre dernières années et de reconsidérer aussi, pour les reprendre dans le projet d'avis de notre commission, les objectifs toujours valables qui n'ont encore pu être atteints.

Il nous apparaît, en conséquence, opportun de faire aujourd'hui, devant vous, le point de nos travaux, en vous rendant fidèlement compte du résultat de l'enquête qui nous a été confiée. Ainsi, vous sera-t-il possible:

*a*) De déterminer, par voie de comparaison avec les références 1948 et 1949, la situation de nos industries touristiques;

*b*) De mettre plus nettement en évidence les différentes tendances qui se dégagent, depuis ces trois dernières années, de l'évolution de notre tourisme;

*c*) D'élaborer, compte tenu de la conjoncture, une série de propositions concrètes, dont aura à s'inspirer le commissariat général au plan, auquel il appartiendra, par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi organique du 20 mars 1951, de vous rendre compte de ses travaux.

Afin d'assurer entre les différents organismes appelés à se pencher sur ce problème, une liaison aussi étroite que possible et de donner à nos conclusions le maximum d'efficience, nous avons admis la participation à nos travaux, à titre d'expert, de M. Planque, rédacteur du plan de 1948, qui vient d'être désigné comme rapporteur général du nouveau plan quinquennal. Nous avons, ce faisant, tenu à éviter toute erreur d'interprétation, comme tout double emploi et à instaurer, dès le départ, entre notre Assemblée, le ministre du tourisme et les autorités chargées de la mise en œuvre du deuxième plan, cette unité de vues, de doctrine et de conceptions qui constitue, à nos yeux, le gage d'une collaboration féconde.

Votre commission a estimé, d'autre part, qu'il convenait d'insister sur l'importance — par trop négligée jusqu'ici — des problèmes culturels et sociaux qui découlent du tourisme et a été appelée à formuler à cet égard diverses suggestions.

Nous nous proposons, par ailleurs, d'examiner, lorsque nous disposerons des éléments d'information que doivent nous transmettre les résidents généraux des protectorats marocain et tunisien, de compléter son rapport par une étude sur le tourisme en Afrique du Nord, que nous avons toujours considéré comme le prolongement du tourisme métropolitain.

Enfin, nous étudierons également, au cours d'un deuxième cycle de travaux, tous les problèmes se rapportant à la mise en valeur et à l'exploitation rationnelle du tourisme dans les territoires d'outre-mer.

Dans un but de clarté, le rapport que nous avons l'honneur de vous soumettre a été divisé en trois parties, après le rappel indispensable de quelques considérations générales.

I. — La *première* comporte une étude sur l'évolution de notre tourisme au cours de ces dernières années, au regard des conclusions du plan 1948 et des résolutions votées par le Conseil économique en 1949;

II. — La *deuxième* comprend un compte rendu général de la mission d'enquête qui a été assignée à notre groupe de travail;

III. — La *troisième* est plus spécialement consacrée aux propositions et recommandations nouvelles qui résultent de nos travaux et justifient le projet d'avis que nous soumettrons à la ratification de notre Assemblée.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous a paru nécessaire de mettre en évidence l'impression dominante qui s'est dégagée de nos séances de travail.

Les personnalités que nous avons entendues et qui appartiennent à des secteurs fort différents:

Professionnels du tourisme;
Fonctionnaires de l'administration intéressée;
Dirigeants d'associations;
Elus des collectivités locales,

ont été unanimes à reconnaître que les industries touristiques représentent un immense domaine dont les possibilités, très nombreuses et très diversifiées, sont encore fort loin d'avoir été complètement exploitées. Si des résultats tangibles ont été obtenus au cours de ces dernières années, un effort considérable reste encore à faire pour mettre plus complètement en valeur une industrie d'exportation qui se classe parmi les toutes premières, par les ressources en devises qu'elle assure chaque année à notre économie.

A l'occasion de notre enquête, nous avons eu le sentiment très net qu'il existait, en dépit des apparences, une certaine dissonance entre les promoteurs de l'action touristique et les divers secteurs professionnels qui en sont, à la fois, les exploitant et les bénéficiaires.

C'est ainsi que sont apparus, dès ses premières consultations, les symptômes d'une crise qui menace l'hôtellerie française, laquelle n'a pu, en temps opportun, opérer une reconversion nécessaire et se trouve aujourd'hui dangereusement placée sur le plan compétitif avec les entreprises similaires de l'étranger.

Ce problème, qui conditionne manifestement les capacités d'hébergement de notre pays, doit constituer une de nos préoccupations dominantes.

Afin de mieux apprécier le climat dans lequel s'est effectué la mise en œuvre du premier plan, deux séances ont été consacrées à un travail comparatif, qui a eu le mérite de faire nettement apparaître « l'interdépendance » entre ces deux facteurs essentiels que sont, d'une part, « la propagande », d'autre part, « l'équipement ».

Alors que plusieurs exposés ont montré la nécessité de mieux connaître et de suivre d'une façon permanente l'évolution du « marché touristique mondial », afin d'en tirer arguments et profits, diverses personnalités ont évoqué l'état actuel de l'équipement touristique français et caractérisé ses insuffisances.

Le transport des touristes et l'hébergement de ces derniers ont donné lieu à plusieurs débats, qui nous ont montré la disparité existant, plus particulièrement en période de pointe, entre les possibilités réelles de nos différents modes de transports et nos ressources en matière d'accueil.

Les divers aspects économiques des industries en cause ont été, d'une part, passés longuement en revue, notamment en ce qui concerne leur évolution et leurs conditions de productivité.

Le problème du financement, si ce n'est pour constater l'insuffisance des voies et moyens mis en œuvre jusqu'à ce jour, n'a été, par contre, que très brièvement évoqué, dès lors que notre rôle consistait surtout à dégager les grandes lignes de l'orientation qu'il convient de donner au deuxième plan.

## PREMIERE PARTIE

## DU PREMIER AU DEUXIEME PLAN

Il nous a paru tout d'abord nécessaire, en prenant pour base de référence les conclusions du rapport de M. Pierre Lienart, établi en 1949, d'étudier dans les détails comment l'évolution de notre tourisme, au cours de ces trois dernières années, a répondu aux recommandations votées par le Conseil économique.

A cet effet, nous avons estimé qu'il était opportun de rappeler les avis de notre Assemblée, en les accompagnant d'un certain nombre de commentaires nous permettant de mieux percevoir les vœux qui ont, depuis lors, reçu satisfaction, ceux qui sont devenus caducs et ceux qui, au contraire, n'ayant pas été suivis de réalisation, restent toujours d'actualité et méritent d'être repris.

Dans un but de clarté, on trouvera, groupés dans chacun des chapitres considérés:

Sous l'en-tête de la lette A: les conclusions et avis adoptés par le Conseil économique dans sa séance du 24 mars 1949;

Sous l'en-tête de la lettre B: les commentaires sur les résultats obtenus depuis lors.

### I. — Les conditions économiques du tourisme.

#### 1° *La statistique.*

A. — Le Conseil économique, prenant tout d'abord en sérieuse considération la nécessité de posséder les éléments d'appréciation indispensables à une revision périodique de notre politique en matière de tourisme, demandait que soient complétées les données actuelles par l'institution:

D'une statistique de la fréquentation des établissements thermaux;

D'une statistique de la fréquentation des casinos et surtout d'une statistique de la fréquentation des hôtels, en faisant obligation aux hôteliers de remplir et de tenir à jour un état mensuel, établi par nationalité, des voyageurs qui séjournent dans leur établissement.

B. — Il n'apparaît pas que des progrès sensibles aient été, depuis lors, réalisés dans le domaine des statistiques touristiques. La remise des renseignements n'étant pas obligatoire, leur collationnement reste toujours incomplet, ce qui rend, d'une part, difficile l'analyse des résultats, et, d'autre part, sujettes à caution les conclusions qui s'en dégagent.

En ce qui concerne l'hôtellerie, une amélioration a cependant été récemment réalisée par l'élaboration d'un modèle unique de fiche pour l'ensemble du territoire national (voir annexe 1).

En conséquence, nous estimons qu'il serait opportun de faire de la communication des renseignements statistiques requis, une des *obligations* du classement en hôtel de tourisme.

#### 2° *Les restrictions à la circulation des personnes.*

A. — Le Conseil économique avait émis le vœu que soit supprimé « le visa », pour les voyageurs en provenance des U. S. A., afin que notre pays ne se trouve pas ainsi placé dans une situation défavorable vis-à-vis des autres nations adhérant à l'organisation européenne de coopération économique, qui ont renoncé à cette exigence, sans garantie de réciprocité.

B. — Le résultat recherché est acquis depuis 1950. D'une façon générale, des assouplissements nombreux et variés ont été apportés à la circulation internationale des personnes, ainsi qu'en témoigne le tableau publié en annexe 2. Certains membres de la commission ont estimé que la réciprocité dans les facilités accordées pour une circulation plus aisée des personnes devait être observée, de part et d'autre.

#### 3° *Les restrictions à la circulation des devises.*

A. — Le Conseil économique avait préconisé qu'un ensemble de mesures soient prises, afin de lutter contre la pratique regrettable et généralisée d'un échange clandestin et avait cru, à cet effet, distinguer les deux cas suivants:

L'écart entre le cours officiel et le cours clandestin est inférieur à 20 p. 100;

Il demandait que, dans ce cas, les voyageurs soient incités à échanger leurs devises régulièrement;

En multipliant le nombre des guichets mis à leur disposition;

En installant des bureaux de change dans les hôtels;

En intéressant l'hôtelier à l'opération, par l'octroi de facilités pour sa publicité à l'étranger;

En renforçant le contrôle sur les intermédiaires clandestins;

L'écart entre le cours officiel et le cours clandestin est supérieur à 20 p. 100.

Il estimait qu'il était illusoire, dans ce cas, de pouvoir compter sur l'efficacité d'un contrôle ayant pour objet d'obtenir la régularisation de cette situation anormale.

La seule mesure efficace devait être, à son avis, la création d'un « franc touriste ».

B. — Il convient de remarquer que, depuis lors, les opérations de change ont été sensiblement facilitées par le circuit bancaire des intermédiaires agréés; c'est ainsi que, depuis le 11 avril 1949 (instruction de l'office des changes n° 213 du 29 mars 1949) un certain nombre d'établissements hôteliers ont été autorisés à procéder directement à l'échange des devises contre des francs.

Ces professionnels peuvent, d'autre part, bénéficier d'un compte E. F. A. C. (exportations facultatives) qui laisse à leur disposition 15 p. 100 des dollars échangés et 12 p. 100 des autres devises. Le cas échéant, ces devises peuvent servir à l'importation de produits divers ou d'éléments d'outillage, que le marché intérieur ne peut fournir.

En revanche, il ne semble pas que l'on ait fait des progrès sensibles dans le domaine du dépistage des intermédiaires clan-

destins. Il s'agit là, évidemment, d'une action singulièrement difficile.

A l'heure actuelle, l'écart entre le cours officiel et le cours clandestin fluctue entre 10 et 20 p. 100. C'est dire qu'une partie importante des devises apportées par le tourisme étranger doit être changée au marché parallèle, au détriment, bien entendu, du Trésor public.

La création d'un « franc touriste » s'est, jusqu'à ce jour, heurtée aux accords monétaires de Bretton Woods.

Nous pensons, cependant, que dès lors que l'écart entre le cours officiel et le cours clandestin resterait inférieur à 20 p. 100 cette objection de principe ne serait plus valable. Nous souhaitons que la période d'accalmie que nous connaissons depuis quelques mois, dans le domaine monétaire, puisse être mise à profit pour que soit créé un chèque de voyage international permettant une récupération moins aléatoire des devises appréciées.

En définitive, il importe de mettre au point un dispositif qui permette d'éviter des opérations frauduleuses, afin de dériver vers le Trésor public le maximum de devises.

### 4° *Les négociations internationales.*

A. — Le Conseil économique estimait que les courants de tourisme étant alors à sens unique, il convenait de rajuster l'équilibre des balances touristiques, par le moyen de contingents. Il ajoutait, d'autre part, que le tourisme étant généralement considéré par les pays à contrôle de changes comme un article de luxe, l'inclusion de clauses touristiques dans les traités de commerce n'était pas à recommander.

Il estimait, en outre, que les échanges ne pouvaient être compensés que dans le cadre d'accords de payement et que les dépenses des voyageurs devraient être considérées comme payements normaux et, à ce titre, automatiquement transférables, à la fin de la période transitoire prévue dans les accords internationaux, c'est-à-dire lorsque serait établie une relative convertibilité.

B. — Bien que cette pétition de principe ait tendance à être controuvée par l'évolution actuelle des courants touristiques, la position qu'elle détermine, sur le plan des négociations internationales, ne saurait être aménagée qu'avec la plus grande prudence.

Il semble bien, cependant, que l'on ne pourra pas toujours méconnaître les conséquences du mouvement croissant des sorties du tourisme français à destination des pays européens, qui contrebalance de plus en plus l'apport de nos visiteurs étrangers, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant:

| | RECETTES tourisme étranger en France. | DÉPENSES tourisme français à l'étranger. | SOLDE |
|---|---|---|---|
| | (En millions de dollars.) | | |
| Année 1951..... | 190 | 113 | + 77 |
| 1er semestre 1951. | 71 | 28,5 | + 42,5 |
| 1er semestre 1952. | 55 | 48 | + 7 |

Il y aurait peut-être intérêt à reconsidérer le problème en envisageant des solutions nouvelles dans des domaines limités et très particuliers, par exemple en ce qui concerne les mouvements du tourisme populaire ou culturel, afin de favoriser les échanges entre groupements analogues, ainsi que les rencontres internationales.

## II. — **Les conditions psychologiques du tourisme.**

### 1° *La propagande.*

A. — Sur cet important chapitre, l'avis du Conseil économique s'exprimait ainsi:

1. *A l'étranger.* — Dans la mesure où des crédits plus importants pourront lui être alloués, la propagande devra intensifier et diversifier son action.

L'intensifier, en faisant une place plus importante à la publicité radiophonique et cinématographique.

La diversifier:

En l'adaptant aux besoins et aux goûts des différentes catégories de clientèle;

En s'efforçant d'orienter les courants de tourisme vers des régions déterminées.

En outre, une action doit être menée auprès des jeunes, dans les écoles et les universités, pour préparer le tourisme de demain.

Pour assurer à la propagande française plus de cohésion et, partant, plus d'efficacité, il est indispensable de réaliser une publicité groupée, ce qui implique la coordination des intérêts touristiques et leur représentation dans un organisme central consultatif, ainsi que la création d'une Maison de France, dans les principales capitales étrangères.

B. — Sur ce point, il convient de remarquer que:

*a*) *Les inscriptions budgétaires* au titre de la propagande touristique française, ont augmenté légèrement depuis 1949, passant de 440 millions à 630 en 1951;

*b*) Les recommandations du conseil ont été partiellement suivies, dès lors que l'effort publicitaire « France » tend de plus en plus à toucher des catégories données de clientèle et à orienter les courants vers des régions déterminées;

*c*) C'est ainsi qu'une action très intéressante a été amorcée pour la mise en valeur du « tourisme technique » c'est-à-dire une meilleure connaissance des réalisations françaises (grands travaux, innovations industrielles, etc.).

L'expérience a prouvé que certaines catégories spécialisées d'étrangers (chefs d'entreprises-ingénieurs, etc.) avaient été ainsi incitées à venir en France. Cette initiative met d'ailleurs très nettement en relief l'une des plus précieuses fonctions du tourisme, « ambassadeur du génie français »;

*d*) En revanche, nous n'avons pas eu l'impression qu'un effort suffisant avait été fait en ce qui concerne la propagande par le cinéma et la radio. Il paraît urgent que ces deux lacunes soient comblées, sans trop de retard et qu'un effort soit prévu dans le domaine de la télévision (spécialement aux Etats-Unis);

*e*) Sous réserve de ces observations, la commission estime, d'autre part, qu'une action plus importante et plus variée à l'étranger doit être entreprise par les services de la direction générale du tourisme. Il convient, en effet, à son avis, que, dans la conjoncture de concurrence internationale difficile que nous connaissons, l'attention des instances responsables soit tout particulièrement attirée sur les dépenses que consentent actuellement les pays concurrents du nôtre (la France est, actuellement, le pays qui fait l'effort le plus faible pour sa propagande, comparativement aux recettes en devises provenant de son tourisme);

*f*) D'un autre côté, la coordination de nos intérêts touristiques dans les capitales des pays étrangers, dont l'expression concrète pourrait être la création de *Maisons de France*, n'a pu être encore menée à bien; un certain nombre de considérations, le plus souvent valables, s'y opposent généralement. Il ne semble pas que des progrès sensibles puissent être attendus sur ce plan à brève échéance. L'intérêt évident d'une telle réalisation ne doit cependant pas être perdu de vue.

2. *A l'intérieur.* — A. — Le mouvement des touristes étrangers, quelle que soit son ampleur, ne suffit pas à faire vivre l'industrie touristique nationale. Celle-ci doit s'appuyer sur un marché intérieur important. D'où la nécessité d'intensifier la propagande à l'usage des nationaux.

Cette propagande doit se proposer les objectifs suivants:

*a*) Faire l'éducation du touriste, en l'invitant à voyager, à mieux connaître la France;

*b*) Favoriser l'allongement des saisons;

*c*) Orienter les touristes vers des régions encore peu prospectées;

*b*) Enfin, éditer, à l'intention du tourisme populaire, un guide des hôtels non classés, mais présentant néanmoins un confort suffisant et accessible à tous.

B. — Les crédits dont dispose la direction générale du tourisme, au titre de la propagande, ont dû normalement être affectés au secteur étranger (libellé de la ligne budgétaire). Sur le plan intérieur, il n'y a donc pas eu, à proprement parler, d'action directe des services officiels. Ceux-ci ont dû, jusqu'ici, limiter leurs efforts à subventionner les productions des organismes privés ou semi-publics. L'action de propagande concernant le marché intérieur est presque uniquement encore le fait d'initiatives privées; aussi, peut-on regretter que leurs efforts, pour méritoires qu'ils soient, ne puissent se trouver coordonnés, en vue d'en accroître l'efficience.

*L'éducation du touriste, l'allongement des saisons, l'exploitation publicitaire des régions méconnues et les différentes formes de l'accueil* constituent, selon notre commission, autant d'objectifs qui restent valables, étant donné surtout l'importance de plus en plus grande qu'il convient, à notre sens, d'attacher au marché que représentent les touristes français.

A cet égard, deux remarques paraissent s'imposer:

1. — Malgré les conséquences sérieuses que comportent pour l'économie nationale le mouvement sans cesse croissant des touristes français vers l'étranger et le volume, désormais fort important, des sorties de devises qui en résultent, il ne semble pas possible, ni opportun, de durcir le régime actuel des conditions de voyage de nos ressortissants nationaux vers les autres pays. Outre que nous nous exposerions ainsi à des *mesures de rétorsion* qui ne pourraient qu'affecter gravement nos recettes et compromettre alors la position bénéficiaire de notre balance touristique, une initiative de cette nature irait sans aucun doute à l'encontre d'une tendance « inéluctable » à *l'éclatement des frontières*, qui doit progressivement nous conduire à cette possibilité qui a été définie, sur le plan humain, comme devant être la *sixième grande liberté*.

En face d'une telle position dangereusement négative et rétrograde, une action de propagande pourrait, en revanche, s'adresser aux Français, pour mettre en valeur les attraits de certaines régions touristiquement valables et méconnues, dans la mesure toutefois où un équipement d'hébergement à prix abordables pourrait servir de support solide à une telle campagne.

2. — Sur le plan des activités professionnelles et spécialement de l'hôtellerie, il serait désirable qu'à l'image de certaines initiatives dans ce domaine (routes touristiques, logis de France, restaurants de tourisme, etc.), une *publicité groupée* s'instaure rapidement. Les observations faites à ce sujet en 1949 restent d'autant plus valables que, dans le même temps, les pays concurrents du nôtre semblent avoir compris l'intérêt primordial de cet aspect du problème et se sont assurés d'ores et déjà un très net avantage.

L'attention des activités intéressées et de leurs organisations représentatives doit, à notre sens, à nouveau être attirée sur l'impérieuse nécessité de combler cette lacune par trop manifeste.

En conséquence, nous vous proposons de reprendre intégralement le vœu déjà émis par le Conseil économique en demandant la création, par exemple, au sein du service de propagande de la direction générale du tourisme, d'une section susceptible de coordonner tous les efforts de publicité sur le plan intérieur et spécialement chargée de mettre en œuvre, à cet effet, les procédés les mieux adaptés, les plus valables et les plus efficaces, notamment dans le domaine de la radio, de la télévision et du cinéma. En ce qui concerne plus particulièrement la radio, observation a été faite que la radiodiffusion française doit, par définition, accorder une plus large place à la défense des intérêts du tourisme français.

### 2° *L'accueil.*

A. — Le Conseil économique préconisait les mesures ci-après:

*a*) Simplifier les formalités à la frontière, en aménageant le contrôle douanier et en présentant les locaux administratifs sous un aspect plus accueillant;

*b*) Simplifier les formalités à l'intérieur du territoire, notamment en réduisant au minimum les démarches que l'on impose aux automobilistes étrangers;

*c*) Enseigner au public par l'affiche, le cinéma et la radio, l'intérêt que le touriste étranger présente pour l'économie française et la façon dont il doit être traité.

B. — *a*) En ce qui concerne l'accueil, élément de propagande dont l'importance n'est plus à démontrer, il semble que des progrès sérieux aient été enregistrés depuis quatre ans, encore qu'il s'agisse là d'une œuvre de très longue haleine, dès lors qu'elle implique, chez bon nombre de nos concitoyens, un changement complet de conceptions et de méthodes;

*b*) C'est ainsi que, sous l'impulsion d'une direction éclairée, le fonctionnement du *contrôle douanier* s'est remarquablement assoupli et « humanisé ». Des instructions renouvelées régulièrement rappellent à l'attentioin des fonctionnaires en cause, la nécessité de concilier les exigences du service, avec un esprit d'accueillante courtoisie et d'aimable correction;

*c*) D'autre part, il convient de signaler ici la récente création à Paris du *bureau des douanes de Paris-Tourisme* (arrêté du 28 février 1952), dont l'objectif est de faciliter au maximum, en les simplifiant, les formalités administratives imposées aux automobilistes étrangers. Cet organisme, dont le mérite de la création revient à la direction générale des douanes et à l'Automobile-Club de France, a d'ores et déjà rendu les plus grands services et a suffisamment administré la preuve de son utilité (voir annexe 3);

*d*) Enfin, *le service de l'accueil de la direction générale du tourisme*, a poursuivi son action par les différents moyens qu'il utilise: bureaux d'accueil et de renseignements aux points de franchissement des frontières, participation aux conférences et congrès internationaux, organisation de voyages d'information pour les journalistes ou les agents de voyage, etc. Là encore, des résultats encourageants ont été obtenus. Ces activités doivent être poursuivies et développées;

*e*) En revanche, l'attention doit être attirée sur trois points, dont on peut regretter qu'ils n'aient pas été suffisamment étudiés:

1. Le problème de création des « Portes de France », aménagement des locaux hébergeant tous les services administratifs qui ont à intervenir aux frontières; on n'enregistre, à ce jour, que des résultats très fragmentaires;

2. L'action éducative sur la population, pour qu'elle soit associée comme il convient à la propagande française envers les touristes étrangers. Tout reste à faire dans ce domaine; aussi, conviendrait-il que l'on se préoccupe sans trop tarder de cette importante question.

Il semble que la propagande dans le public, pour améliorer l'accueil des touristes étrangers pourrait être jumelée à la propagande faite parmi les Français pour favoriser et développer, sous toutes ses formes, le tourisme « intérieur »;

3. *Le financement des syndicats d'initiative.* — Ces organismes, dont l'intérêt pour le tourisme français n'est plus à démontrer, connaissent des difficultés de fonctionnement qui sont inadmissibles, quand on connaît leur efficacité et le désintéressement de leurs promoteurs. Des solutions simples et raisonnables doivent être mises à l'étude pour leur assurer des moyens plus en rapport avec leurs possibilités d'action. Il convient, à cet égard, de signaler que la commission a pris connaissance d'une suggestion de notre collègue M. Bamberger.

### III. — Le patrimoine touristique.

A. — Pour assurer la sauvegarde de nos richesses naturelles et historiques, le Conseil économique avait recommandé:

1. Que la dotation budgétaire de la direction générale de l'architecture, soit augmentée le plus tôt possible;

2. Que, dans toute la mesure possible, des architectes fonctionnaires, soient substitués aux architectes rétribués sur honoraires;

3. Que les postes de conservateurs, prévus par la loi de finances du 31 décembre 1948, soient rapidement pourvus et qu'ainsi une décentralisation des services soit réalisée;

4. Que les pouvoirs des commissions départementales des sites soient accrus et que soient créées des commissions départementales des monuments historiques;

5. Que la direction générale de l'architecture soit obligatoirement consultée chaque fois que les ingénieurs chargés du contrôle des grandes circonscriptions électriques, auront à connaître des projets d'aménagement susceptibles d'affecter le patrimoine touristique national;

6. Que soit rapidement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le projet de loi réglementant l'affichage.

B. — *a*) Les représentants qualifiés de la Direction des musées nationaux et du Service des monuments historiques et des sites ont attiré notre attention sur *l'insuffisance des crédits budgétaires* mis à leur disposition, alors que des travaux d'entretien ou de protection de nos richesses artistiques nécessiteraient, au contraire, un effort accru.

C'est ainsi que dans le plan quinquennal d'investissements scolaires, récemment adopté par le Gouvernement, rien n'est prévu pour soulager la « grande misère » de ces éléments d'attrait touristique, dont l'importance est nettement démontrée par les statistiques de fréquentation (voir annexe 4).

Dans le domaine des arts et traditions populaires, comme dans celui du folklore, des efforts suffisants n'ont pas encore été faits, afin de mettre en valeur ces deux éléments d'attrait importants, au profit de notre tourisme.

Il est bien certain que, tant que cet aspect déterminant du problème n'aura pas été pris en sérieuse considération, l'exploitation rationnelle de ces valeurs ne sera pas possible, même en province, où l'effort de décentralisation systématique devrait, au contraire, trouver dans ce domaine une application toute particulière;

*b*) En ce qui concerne les autres recommandations faites en 1949, elles reçoivent progressivement satisfaction, compte tenu de certaines contingences d'ordre psychologique, ou des possibilités budgétaires.

Nous reprenons bien volontiers à notre compte ces mêmes et intéressantes suggestions, avec l'espoir qu'elles rencontreront de la part des pouvoirs publics un écho compréhensif et favo-

rable. Nous voulons surtout parler ici de la protection des sites, par une application plus étendue de la procédure de classement, mais aussi de la nomination de conservateurs, comme de la substitution progressive d'architectes placés sous le contrôle de la direction des sites et monuments historiques aux architectes privés actuels;

c) En outre, il a été signalé que les rapports existant entre la Direction générale de l'architecture et l'Electricité de France sont tels qu'on ne saurait craindre dans la pratique un manque de liaison pour la protection de nos sites naturels;

d) Quant au projet de loi réglementant *l'affichage*, il est effectivement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, mais aucune décision n'est encore intervenue et trop nombreux sont les sites, au demeurant valables, mais qui restent défigurés par une publicité pour le moins regrettable;

e) Observation est faite enfin que la nécessité d'être prise en charge de la propagande sur les musées, les sites et les monuments historiques français par les services du tourisme a été soulignée et qu'en particulier un effort important soit fait sans plus tarder pour *l'initiation artistique des Français*, jeunes et adultes.

## IV. — Les industries touristiques.

### 1° *Les transports.*

A. — 1° *L'équipement.* — Sur ce chapitre, le Conseil économique avait indiqué précédemment que les besoins d'équipement comprenaient notamment, à son avis:

Le développement du parc des voitures métalliques de la Société nationale des chemins de fer français;

Le rajeunissement et l'extension du parc d'autorails de la Société nationale des chemins de fer français;

L'intensification des renouvellements des voies, afin de pouvoir atteindre des vitesses plus élevées;

La construction et l'aménagement d'un certain nombre de téléfériques;

Les travaux d'aménagement des routes, dont le programme d'équipement a été évalué à 140 milliards au cours de l'été 1948;

La mise en service d'autocars de tourisme;

La reconstitution du parc des voitures de grande remise et des voitures de location;

La mise à la disposition d'un contingent suffisant de carburant et de pneumatiques pour l'automobile, en insistant pour un retour à la liberté aussi rapide que possible;

La construction de paquebots et d'avions de grandes lignes, afin que l'armement français contribue le plus largement possible au transport et à l'orientation vers la France des touristes étrangers;

La mise en service sur certains fleuves, touristiques comme la Seine, le Rhône et le Rhin, de bateaux passagers, à l'image de ceux qui circulent déjà, sous pavillon étranger, sur le Rhin.

2° *Les tarifs.* — Afin d'élargir la clientèle de touristes étrangers et de permettre le développement du tourisme social en France, le Conseil économique estimait qu'il était désirable que des réductions accordées pour les billets populaires de chemin de fer puissent être de 50 p. 100, en dehors de la période de pointe, ce qui devait favoriser l'étalement des congés. Les réductions de tarifs devraient être également étendues aux voyages en autocars, ainsi qu'aux voyages en avion ou en bateau.

Afin d'alléger les tarifs de la navigation, il souhaitait qu'ils puissent être dégrevés, au moins en partie, des multiples taxes accessoires, qui handicapent l'armement français vis-à-vis de l'armement étranger;

3° *La desserte des stations.* — La desserte des stations, selon l'avis du Conseil économique, pourrait être très sensiblement améliorée par la mise en application des mesures suivantes:

Augmentation du nombre des voitures directes et du nombre de places couchées sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français;

Augmentation du crédit kilométrique trains voyageurs de la Société nationale des chemins de fer français;

Exécution du programme d'équipement routier, actuellement limité à un nombre très réduit de travaux importants.

B. — Ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, la situation du tourisme français, au regard de l'équipement des différents moyens de transport, s'est considérablement améliorée. On peut même estimer qu'elle est presque redevenue normale.

Les recommandations à cet égard que le Conseil avait formulées en 1949 sont généralement devenues sans objet, la question ne se posant plus que sous la forme d'*adaptations techniques* aux desiderata d'une clientèle de plus en plus exigeante et aux progrès incessants de la technique moderne.

Des études qui nous ont été présentées peuvent cependant se dégager les données suivantes:

1° *La cadence actuelle de construction des voitures à voyageurs par la Société nationale des chemins de fer français*, à savoir 100 par an environ, reste insuffisante; elle devrait être au moins doublée. En outre, les adaptations du matériel roulant aux besoins d'ordre touristique gagneraient à être poussées surtout en ce qui concerne les couchettes qui sont d'une utilisation moins coûteuse que les wagons-lits.

2° *La construction de nouveaux téléfériques* se heurte à des difficultés considérables, du fait des investissements volumineux qu'elle nécessite et de la rentabilité incertaine de ce système de remontée mécanique. Des formules plus souples et moins onéreuses en ce qui concerne plus particulièrement les sports d'hiver (télébenne, télésiège, remonte-pente), fonctionnant à la demande, donnent d'excellents résultats et devraient être généralement retenues dans l'avenir.

3° La détermination des travaux d'ordre touristique entrant dans le plan d'utilisation du *fonds d'investissement routier* semble s'être faite, sans que les instances normalement compétentes aient été consultées.

4° *Le parc des différents engins de transport* à utilisation touristique a pu être en grande partie reconstitué, on trouvera en annexe des indications chiffrées récentes à ce sujet:

Société nationale des chemins de fer français: annexes 5 A et 5 B.
Parc automobile: annexe 5 C.
Trafic maritime: annexes 5 D, 5 E, 5 F et 5 G.
Compagnies aériennes: annexe 5 H.

En ce qui concerne plus particulièrement la mise en service, sur certains fleuves touristiques, de bateaux de passagers, hormis quelques rares initiatives privées, rien de positif n'a été encore réalisé.

5° *Les aménagements de tarifs* destinés à favoriser l'allongement des saisons ou le tourisme social, n'ont pu encore être mis au point. La Société nationale des chemins de fer français notamment, formule à ce sujet, des objections dont on doit reconnaître qu'elles sont sérieuses. Ce problème, dont la solution satisfaisante pour les touristes ne disposant que de moyens modestes est cependant capitale, reste toujours en suspens, aussi plusieurs de nos collègues ont-ils tenu à attirer l'attention avec insistance sur ce point.

Aussi, bien des perfectionnements de détail sans doute, mais d'un incontestable intérêt, ont-ils été apportés récemment par la Société nationale des chemins de fer français, qui permettent d'espérer un règlement progressif et satisfaisant des différents problèmes qui nous ont été signalés (billets de congés payés, réductions diverses).

6° La situation défavorable des *ports français* et de l'armement national, du fait des taxes de débarquement et d'embarquement, ne s'est pas améliorée, bien au contraire; le taux de ces taxes a été relevé depuis 1949.

L'attention de notre commission a été à nouveau appelée sur cette question.

7° *La desserte des stations* a fait d'incontestables et incessants progrès depuis trois ans, mais, dans un tel domaine, il est bien certain qu'il y a toujours des perfectionnements possibles et souhaitables.

8° La *coordination* elle-même entre les différents moyens de transport s'est améliorée, sans être encore suffisante. Elle gagnerait à être perfectionnée, en ce qui concerne plus spécialement les voyages occasionnels se rapportant directement au tourisme (desserte des stations par exemple). Certaines formules nouvelles, d'heureuse inspiration, ont été signalées à notre commission: la mise à la disposition, par la Société nationale des chemins de fer français de voitures automobiles louées sans chauffeur dans certaines gares, par exemple.

9° La mise en valeur des *routes touristiques* reste également encore à l'état de projet. La fédération des associations de routes touristiques a présenté, à ce sujet, un programme très complet, portant sur des questions de signalisation, d'équipement et de propagande, programme qui a recueilli l'agrément de notre commission.

### 2° *Les agences de voyage.*

A. — Le Conseil économique avait tenu à définir en ce qui concerne les agences de voyage, les rôles qui incombaient, d'une part, à l'Etat, d'autre part, aux professionnels.

1° *Rôle de l'Etat.* — Assurer la protection des agences agréées et du touriste lui-même contre les abus et les méthodes d'entreprises qui fonctionnent en marge de la loi;

Supprimer l'anomalie fiscale qui consiste à ne reconnaître aux agences la qualité de commissionnaires que pour certaines prestations.

2° *Rôle des professionnels.* — Grouper les agences françaises dans un organisme constitué sous la forme de coopérative et qui serait chargé:

D'assurer la représentation des agences françaises à l'étranger;

D'y réaliser une propagande commune;

D'élaborer des circuits ou des itinéraires adaptés aux goûts de la clientèle;

D'étudier les prix de revient;

D'établir la liaison entre les agences de voyage et l'organisation officielle du tourisme.

B. — Des dépositions que nous avons entendues sur la question des agences de voyage, se dégage l'impression que ce secteur professionnel du tourisme n'a pas encore acquis une organisation solide et subit des conditions d'exploitation anormalement difficiles.

C'est ainsi que l'on peut déplorer:

*a) Une trop grande libéralité dans l'octroi des licences* d'Etat qui, en laissant proliférer les agences autorisées, ne peut donner toutes garanties quant au fonctionnement régulier des entreprises et au respect de l'intérêt général;

*b) La concurrence déloyale* que des *associations* de plus en plus nombreuses font aux agences régulières. Dans la mesure où elles n'ont été créées que pour mieux camoufler leurs opérations commerciales, ces associations devraient être justiciables des réglementations en vigueur et astreintes aux charges fiscales habituelles;

*c) L'anomalie fiscale* que représente la taxation sur le volume global des affaires traitées et non sur la commission qui représente le chiffre d'affaires réel des agents;

*d) L'absence d'un véritable organisme de coordination commerciale à l'étranger* des agences françaises, dont la nécessité se fait de plus en plus sentir.

On remarquera que toutes ces doléances avaient déjà été exprimées en 1949, ce qui revient à reconnaître que, sur ce terrain, aucun progrès sensible ne peut être enregistré.

Cependant, considérant le rôle déterminant que les agences de voyage — véritables laboratoires touristiques — devraient normalement jouer et surtout dans cette conjoncture concurrentielle particulièrement aiguë, déjà soulignée à maintes reprises, nous estimons qu'il convient d'attirer, avec encore plus d'insistance que jamais, l'attention sur ce secteur pour l'organiser d'une façon plus efficiente et permettre aux éléments qui le composent de remplir leur mission de façon satisfaisante.

La question se pose fréquemment de savoir s'il n'y aurait pas un intérêt évident à assimiler les agences de voyage préalablement agréées à des industries d'exportation et à coordonner d'une façon beaucoup plus efficiente les activités des agences françaises à l'étranger.

### 3° *L'hôtellerie.*

A. — Sur ce point, le Conseil économique avait cru devoir formuler un certain nombre de suggestions et de recommandations, que nous allons reprendre successivement:

1° *L'équipement.* — Il estimait, notamment, que pour répondre aux besoins du tourisme, il convenait:

*a)* D'accélérer la remise en état des hôtels sinistrés;

*b)* De restaurer et de moderniser l'outillage et le matériel d'exploitation singulièrement éprouvés par le manque d'entretien consécutif à la guerre et à l'occupation;

*c)* De rendre accessibles aux touristes les hôtels qui ne présentent pas actuellement un confort suffisant;

*d)* De ne favoriser les constructions nouvelles que dans des lieux où elles sont rentables, c'est-à-dire principalement dans quelques stations de sports d'hiver.

B. — Les recommandations du premier rapport, en ce qui concerne l'hôtellerie, présentaient un caractère de généralité qui leur confère un caractère d'actualité permanente. Aussi, nombre d'entre elles, quels que soient les résultats obtenus entre temps, sont-elles encore valables aujourd'hui.

Sous réserve de cette remarque générale, il convient de formuler, à ce chapitre, les observations suivantes:

1° *Equipement.* — *a)* La reconstitution des hôtels de tourisme sinistrés s'est poursuivie selon une cadence aussi satisfaisante que l'ont permis les difficultés générales inhérentes à ce domaine, tout au moins en ce qui concerne les prioritaires de l'échelon national et, en tout cas, pour ce qui est des autorisations d'engagement de travaux. Les remises en état qui ont été activement poussées, sont pratiquement terminées (95 p. 100) et les constructions totales sont déjà fort avancées (60 p. 100).

Toutefois, les crédits de payement sont loin de permettre le règlement rapide des travaux effectivement réalisés, ce qui complique singulièrement la situation des professionnels en cause. Par ailleurs, un deuxième emprunt n'ayant pas été autorisé pour le financement accéléré de la part différée, nombre de sinistrés se trouvent, de ce fait, dans une situation difficile et ne peuvent terminer la reconstitution de leur entreprise.

Au surplus, l'incertitude des sommes restant dues par le Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme constitue une difficulté supplémentaire pour le financement des entreprises sinistrées.

*b)* La *modernisation* hôtelière a été activement poussée depuis trois ans, en fonction des crédits mis à la disposition des services du tourisme et de l'organisme bancaire spécialisé. On trouvera en annexe un tableau rendant compte de cette œuvre département par département (annexe 6, état arrêté au 30 juin 1952) et ci-dessous les résultats globaux de la mise en œuvre dans ce domaine du premier plan:

| ANNÉES | TOTAL des chambres traitées. | CHAMBRES modernisées. | CHAMBRES créées. |
|---|---|---|---|
| 1949 ..... | 9.100 | 7.376 | 1.274 |
| 1950 ..... | 17.549 | 13.315 | 4.234 |
| 1951 ..... | 13.632 | 10.733 | 2.899 |
| 1952 ..... | Env. 12.000 | 3/4 | 1/4 |
| Total ..... | Env. 52.000 | | |

On constatera, à la lecture de ces chiffres que nous sommes encore très loin des objectifs qui avaient été assignés par le plan (180.000 chambres) et cela d'autant plus qu'une bonne partie de cet effort a porté sur des établissements déjà classés et qu'en fin de compte, le nombre de chambres ajoutées au « circuit touristique » reste relativement faible.

Enfin, le contrôle de l'utilisation des crédits ainsi accordés n'a pu être complètement assuré, faute de moyens pour ce faire, ce qui ne permet pas de connaître de façon précise les résultats qui en découlent, dans le domaine de l'exploitation.

*c) L'œuvre de promotion* des petites entreprises a été développée sous le signe des « Logis de France », formule originale de modernisation consacrée par le premier plan.

Ce mouvement d'un intérêt touristique évident s'est considérablement développé depuis trois ans et s'étend désormais à la quasi-totalité du territoire.

Associant à cette action de modernisation, sous le patronage des pouvoirs publics, les personnalités et les organismes qui, à l'échelon du département, portent intérêt au tourisme, les « Logis de France » paraissent constituer une heureuse innovation, dès lors qu'ils apportent:

*A l'usager* un contrat de sécurité pour le confort et pour les prix;

*A l'hôtelier* des conditions de crédit sensiblement améliorées;

*Aux collectivités* locales un mouvement complémentaire de consommateurs.

En donnant à leurs réalisations une large publicité, les « Logis de France » ont, d'autre part, apporté une contribution non négligeable à l'effort de propagande français à l'étranger. (Standing d'équipement de la petite hôtellerie, présentation des prix.)

Certains de nos collègues ont considéré qu'il ne s'agissait là, à leurs yeux, que d'une première étape et qu'il convenait d'encourager des établissements modestes à utiliser cette formule, afin que les prix s'établissent à des niveaux plus en rapport avec le pouvoir d'achat de la clientèle.

*d)* Les constructions nouvelles ont été exceptionnelles et n'ont, en tout cas, été autorisées qu'après enquête approfondie sur leur opportunité et leur rentabilité.

A. — 2° *Le crédit.* — Ce programme implique la mise à la disposition de la profession d'une masse importante de crédits d'équipement et d'extension, c'est-à-dire de capitaux à moyen

et à long terme, ce qui fait nettement apparaître la nécessité:

D'accorder à la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel, des avances plus importantes;

D'envisager, au sein de cet établissement, la création d'un département du crédit à long terme;

Enfin, pour permettre à la profession hôtelière d'obtenir plus facilement le concours des banques, il est recommandé d'augmenter le volume des opérations de crédit à court terme effectuées par la caisse centrale de crédit hôteliers, commercial et industriel et de rendre effective l'action de la Société de caution mutuelle des industries touristiques.

B. — Pour assurer la mise en œuvre du programme que nous venons de schématiser, la Caisse centrale de crédit hôtelier a reçu du Fonds de modernisation et d'équipement des avances par trop insuffisantes pour permettre une progression plus soutenue des opérations de l'espèce.

Le tableau ci-dessous rend compte du volume de ces avances, observation étant faite que le rapport général du plan avait évalué à 27 milliards les besoins de l'espèce:

Crédits affectés à l'hôtellerie:

| | |
|---|---|
| 1949 | 1.053.482 |
| 1950 | 1.839.936 |
| 1951 | 1.685.630 |
| 1952 | 1.631.475 |
| Total | 6.210.523 |

Les *crédits à long terme* n'ont pu être réalisés qu'avec l'autorisation préalable de la commission des investissements; aussi, la création d'un département à cet effet, au sein de ladite caisse, nous paraît en tous points souhaitable.

Les *crédits à court terme* n'ont pas enregistré l'importante progression que l'on pouvait prévoir, sans doute parce que la mise en route de la Société de caution mutuelle des hôteliers a été assez longue. Il faut cependant reconnaître qu'au cours de l'exercice 1952, des réalisations intéressantes ont vu le jour et iront vraisemblablement en s'accentuant au cours des exercices à venir;

A. — 3° *La situation économique des hôtels de tourisme.* — Afin de pallier les difficultés que rencontre l'exploitation de l'hôtellerie de tourisme, le Conseil économique recommandait, entre autres, les mesures ci-après:

a) *Aménagement de la patente.* Il convient:

De réformer la patente, en particulier en rétablissant un équilibre convenable entre le droit fixe et le droit proportionnel et en adaptant la tarification aux conditions d'exercice des professions;

D'envisager une taxation plus rationnelle pour les établissements saisonniers.

b) *L'allongement des saisons touristiques:*

L'allongement des saisons touristiques nécessite une politique d'ensemble, qui coordonne l'action des professionnels et celle de l'Etat:

*Rôle des professionnels.* Toutes les industries touristiques, transports, hôtels, établissements thermaux, etc., devront consentir des réductions de prix aux touristes qui se déplacent en dehors des périodes d'affluence;

*Rôle de l'Etat.* Soutenir l'action des professionnels, en accordant des dégrèvements fiscaux en faveur de certaines exploitations et de leurs usagers, en dehors de la saison touristique.

Inviter les entreprises à répartir les congés de leur personnel, en accord avec les organisations syndicales ouvrières, les modalités de réalisation de cet accord devant être précisées par les conventions collectives de travail.

B. — *Situation économique des hôtels de tourisme.* — *a*) La patente a fait l'objet d'aménagements de détails, et surtout d'un amendement capital concernant les entreprises saisonnières (réduction de 50 p. 100 pour les hôtels de tourisme ouverts moins de six mois par an).

En tout état de cause, cet impôt est susceptible d'être, sinon supprimé, du moins profondément modifié à la faveur de la refonte des finances locales et d'une façon plus générale, un tel problème ne saurait être examiné que dans le cadre d'une réforme d'ensemble, assurant une meilleure répartition des charges;

*b*) L'allongement des saisons touristiques. Il s'agit là d'un problème fondamental, qui s'inscrit au tout premier plan des réformes que propose notre commission. De timides essais ont été tentés, certes, dans ce domaine, mais restent encore insuffisants. Il importe de convaincre, en premier lieu, les milieux universitaires dont l'hostilité se manifeste à l'encontre de l'intérêt des élèves et de leurs familles, qui paraissent de plus en plus acquis à cette réforme, fondée sur la logique et le bon sens.

Les expériences tentées au cours de ces deux dernières années dans les deux académies de Rennes et de Nancy ont montré que l'avancement de la date des vacances scolaires au 1er juillet était pratiquement réalisable et que la rentrée s'effectue dans des conditions spécialement favorables.

Notre commission estime que les pouvoirs publics doivent s'associer au mouvement qui se manifeste de plus en plus pour l'allongement des saisons et l'étalement des congés, en coordonnant et en appuyant de toute son autorité les campagnes publicitaires qui pourraient être faites à ce sujet.

Des avantages substantiels pourraient, dans beaucoup d'administrations, être accordés aux personnes désireuses d'éviter les périodes de pointes, avantages qui, sans aucun doute, s'accompagneraient, de la part de tous les professionnels du tourisme, des facilités diverses et notamment de tarifs plus réduits ou de forfaits plus accentués.

A. — 4° *L'organisation professionnelle.* — Il appartient aux professionnels de coordonner leurs efforts en vue d'une amélioration de leurs conditions d'exploitation.

Ils pourront en rechercher les moyens au sein d'une organisation commune et se proposer notamment comme objectifs communs:

La normalisation de l'outillage et du mobilier;

La centralisation des renseignements recueillis dans chaque exploitation hôtelière, en vue de l'établissement des statistiques nationales, permettant l'orientation de la propagande touristique, en particulier dans les pays étrangers;

L'étude d'une comptabilité pouvant s'adapter au plus grand nombre possible d'entreprises hôtelières.

B. — *L'organisation professionnelle.* — Il nous est apparu que, dans ce domaine, bien peu de résultats tangibles ont été obtenus:

La fiduciaire des industries touristiques, dont la création était récente lors du rapport de 1949, ne semble pas avoir abouti, depuis lors, à des réalisations très concrètes, en raison de la précarité des moyens dont elle dispose. Cette tentative, au demeurant fort louable, mériterait d'être reconsidérée à une échelle beaucoup plus vaste et avec des moyens d'action singulièrement accrus en liaison notamment avec l'organisme de perfectionnement dont il est question par ailleurs.

Nous avons acquis le sentiment, au cours de notre enquête, que les ressortissants de l'industrie hôtelière seraient tout disposés à faire un sérieux effort dans ce sens, dès lors que cet organisme démontrerait sa vitalité, par une prospection bien comprise, une publicité mieux ordonnée dans tous les milieux professionnels.

C'est précisément à la lumière de cette première expérience que nous tenons à souligner l'impérieuse nécessité de créer, au sein des activités touristiques, un véritable organisme de perfectionnement technique. Les professionnels l'appellent de tous leurs vœux, cet organisme devant bénéficier à la fois de concours plus étendus et du parrainage des pouvoirs publics.

A. — 5° *La formation professionnelle.* — La profession hôtelière manque de personnel qualifié; trois à quatre mille techniciens devraient être formés chaque année; ce résultat ne sera atteint que par l'application des mesures suivantes:

Equipement et recrutement des écoles existantes;

Leur spécialisation;

Création de centres d'apprentissage réservés plus particulièrement à la formation des cuisiniers;

Création de cours pour assurer le perfectionnement du personnel actuellement en service.

B. — *La formation professionnelle.* — Des craintes ont été formulées, au cours de certaines auditions, à l'égard de la formation donnée actuellement dans les écoles hôtelières. On reproche à celles-ci de dispenser un *enseignement trop théorique* et de ne mettre à la disposition de la profession que des éléments destinés aux grandes maisons. Nous ne croyons pas, quant à nous, ces remarques pleinement justifiées, dès lors que l'enseignement hôtelier doit avoir pour objet de former à la fois des chefs d'entreprises, du personnel de maîtrise et des spécialistes. Nous souhaiterions que le projet de réforme de cet enseignement soit reconsidéré, d'après les données du rapport qui fut présenté, il y a quelques années, à la commission du plan, par le distingué directeur de l'école hôtelière de Paris, M. Jeanne.

En tout état de cause, il convient cependant de prévoir la création et le développement de *centres d'apprentissage et de*

*perfectionnement* à l'échelon régional, étant entendu que cette institution, ainsi que cela nous paraît hautement souhaitable, serait largement ouverte au personnel déjà en fonction, qui, sans abandonner pour cela ses moyens de subsistance, trouverait là une occasion de se perfectionner, et pourrait ainsi, par la suite, gravir plus aisément tous les échelons de la hiérarchie professionnelle.

### 4° *Le thermalisme.*

A. — Le rapport de 1949 avait conduit le Conseil économique à préciser sur ce point que: « Pour que nos stations atteignent et dépassent même le niveau de fréquentation de l'avant-guerre, des efforts persévérants doivent être faits, notamment dans le domaine de la modernisation, de la propagande et de l'organisation générale ».

Pour faciliter ces efforts, il avait, en conséquence, demandé l'adoption des mesures suivantes:

*a*) Organisation du crédit thermal;

*b*) Création d'un Conseil supérieur du thermalisme, chargé de donner les directives générales, de coordonner les efforts, de recueillir les statistiques, de diriger la propagande;

*c*) Intensification de la propagande, surtout de la propagande à l'étranger;

*d*) Attribution de crédits suffisants aux laboratoires d'hydrologie pour leurs recherches scientifiques;

*e*) Etude, pour les stations non classées, d'un statut comportant des garanties suffisantes, pour leur permettre d'être agréées par les caisses de sécurité sociale;

*f*) Renforcement du contrôle thermal. Extension des bureaux d'hygiène et création de bureaux d'hygiène interstations. Rattachement de ces bureaux au ministère de la santé et indépendance vis-à-vis des municipalités;

*g*) Aménagement des taxes sur les eaux minérales, en tenant compte du rôle que joue la vente des bouteilles dans l'équilibre financier des grandes stations hydrominérales.

B. — L'importance exceptionnelle que présentent, en France, les ressources thermales, a été à nouveau mise en relief devant notre commission, ainsi que le parti qui pourrait être retiré d'une utilisation plus rationnelle de la *thérapeutique des climats.*

L'annexe VII marque clairement les nets progrès enregistrés, depuis la fin de la guerre, dans ce domaine.

Le tableau ci-dessous précise le volume des crédits accordés au thermalisme français, dans le cadre de la mise en œuvre du plan:

| | |
|---|---|
| 1949 | 44.750.000 |
| 1950 | 205.750.000 |
| 1951 | 247.000.000 |
| 1952 | 127.000.000 |
| Total | 624.500.000 |

(Les opérations ont porté sur 40 établissements thermaux).

Il faut reconnaître que si, au cours de ces dernières années, un effort méritoire a été fait en faveur des établissements thermaux, ce dernier reste cependant encore très insuffisant. L'on peut affirmer que ce secteur — où la position française demeure naturellement prépondérante — n'est pas exploité comme il conviendrait.

Aussi, insistons-nous d'une façon toute particulière pour que les recommandations de 1949 du Conseil économique soient suivies d'effet:

*a*) Nous demandons instamment la prise en considération par l'Assemblée nationale et le vote rapide par le Parlement de la proposition de loi tendant à la création et à la dotation d'un département thermal au sein de la Caisse centrale de crédit hôtelier, afin que le financement des opérations de modernisation et de rééquipement des établissements de l'espèce puisse être assuré dans des conditions plus rationnelles, partant plus efficaces;

*b*) Nous enregistrons avec satisfaction la création récente, par le ministère de la santé publique, d'un Comité national du thermalisme, qui répond à un des vœux qu'il avait émis en 1949;

*c*) Nous estimons que l'effort de propagande doit encore être très sensiblement accru, qu'il serait opportun de l'orienter également à l'intérieur du pays, et qu'il conviendrait de lui donner, pour son usage à l'étranger, une base plus scientifique;

*d*) Nous regrettons que les laboratoires d'hydrologie ne soient pas dotés de crédits suffisants pour leur permettre d'étendre leurs recherches et faisons nôtres les doléances du corps enseignant de nos facultés de médecine, à ce sujet;

*e*) Nous considérons qu'il est opportun de faire un effort particulier en faveur des petites stations, à condition que les vertus curatives de leurs eaux soient reconnues valables et que tout soit mis en œuvre pour les pourvoir d'un équipement suffisant et leur permettre d'être agréées par la sécurité sociale;

*f*) Nous souhaitons, à défaut d'autres moyens, qu'une partie des taxes locales sur l'embouteillage soit affectée à l'œuvre de mise en valeur du thermalisme français, notamment en servant à doter le crédit thermal des capitaux nécessaires à sa mise en œuvre et à son extension.

### 5° *Les casinos.*

A. — *Stabilité des concessions.* Pour permettre aux directeurs de casinos d'engager les dépenses d'investissement que nécessite la restauration ou la modernisation de leur établissement, il convient d'assurer à la concession une stabilité suffisante. Il importe aussi d'harmoniser la durée de la concession avec celle de l'autorisation et du cahier des charges.

Une solution pourrait être trouvée dans l'établissement d'un cahier des charges type, comprenant:

Une clause de durée;

Une clause de garantie d'exploitation vis-à-vis de la municipalité;

Une clause de revision, en cas de rupture des conditions économiques ou de législation nouvelle sur les jeux;

Une clause de rachat.

B. — Si votre commission n'a entendu aucun représentant direct de cette branche d'activité touristique, c'est qu'en réalité la situation dans ce secteur ne paraît pas avoir évolué sensiblement depuis 1949.

L'intérêt qu'il présente pour la mise en valeur et le développement des stations reste cependant toujours aussi important et les difficultés qui avaient été mises remarquablement en relief dans le rapport de M. Liénart restent toujours les mêmes, mais, d'un autre côté, la nature même des activités des casinos rend délicate l'application de mesures d'ordre général. Aussi estimons-nous qu'en pareille matière, le Conseil économique doit s'en tenir à ses conclusions de 1949.

Il paraîtrait cependant opportun — en vue de respecter l'esprit même de la loi de 1907 sur les jeux et de ne pas porter atteinte aux dispositions prévues par le décret du 8 avril 1948 — d'émettre le vœu que seuls soient appelés à bénéficier d'une stabilité de concession les casinos possédant un important budget artistique, cela non seulement dans l'intérêt du tourisme, mais de la défense même du patrimoine artistique et culturel de notre pays.

### 6° *Les stations.*

A. — Le Conseil économique suggère:

Que le classement soit effectué, dans tous les cas, par l'organisme officiel du tourisme, après consultation des administrations et des groupements intéressés;

Que l'autorisation de percevoir la taxe de séjour soit donnée par le préfet.

1° *L'aménagement de la taxe de séjour.* En assurant plus de liberté à la chambre d'industrie, pour l'emploi de ses fonds: la législation doit être assouplie, pour s'adapter à la situation particulière de chaque station;

En modifiant la composition des chambres d'industrie et en veillant à ce qu'elles remplissent effectivement leur mission;

En surveillant étroitement le recouvrement de la taxe.

2° *L'équipement des stations.* Un plan d'ensemble d'aménagement, d'embellissement et d'équipement des stations françaises devrait être établi, en tenant compte des particularismes locaux. Il devrait concerner particulièrement des stations aptes à satisfaire aux exigences du tourisme populaire.

3° *L'administration de la station.* Le Conseil économique estime que la commune demeurant la cellule administrative et politique, l'autorité des maires doit être sauvegardée.

Toutefois, pour favoriser le développement des stations, il demande:

*a*) Que la qualité de station classée soit retenue comme critère, tant pour la perception des taxes et l'octroi des subventions que pour l'importance à donner aux services publics;

*b*) Que soit généralisée la création de syndicats intercommunaux, pour la mise en valeur des richesses communes.

B. — Bien qu'il soit apparu à votre commission que l'évolution du tourisme, au cours de ces dernières années, ne permettait plus de considérer « la station » comme « l'unité touristique » de base, il ne nous a nullement échappé que, dans le

domaine de la gestion, les concentrations d'équipement que représentent les stations supposent des municipalités d'exception, dès lors que les populations que ces dernières administrent sont appelées à connaître des fluctuations saisonnières importantes.

L'équipement d'une station, pour répondre aux besoins d'une population flottante, le financement de travaux d'entretien extraordinaires, la conciliation des intérêts de la population sédentaire et des commerçants saisonniers constituent autant de cas d'espèce délicats à résoudre et qui ne peuvent, le plus souvent, s'accommoder d'une solution générale.

Autant dire que le problème de la station, tel qu'il a été posé en 1948, n'a pas sensiblement évolué depuis lors.

Des auditions remarquables qui ont été consacrées à ce sujet, nous avons cependant retiré l'impression dominante que le stade que représentait, il y a quelques années, la station du type classique, se trouvait, en général, dépassé par l'évolution de notre tourisme.

L'influence de la station — et plus généralement d'un groupement donné de stations autour d'un « centre-pilote » — paraît, en effet, s'étendre désormais à une zone touristique plus large, que justifie d'ailleurs l'extrême mobilité du touriste et le développement considérable des transports automobiles.

C'est en fonction même de cette remarque fondamentale que nous avons accordé une attention particulière à la communication de M. Emile Mignot, initiateur, à Vichy, d'un office du tourisme qui, à bien des égards, constitue un prototype.

Cet animateur, auquel notre tourisme est redevable de solides études, a pensé, en effet, que l'importance croissante du facteur « distribution » dans l'économie touristique moderne devait désormais être prise en sérieuse considération; les résultats encourageants qu'il a obtenus à Vichy ont démontré la valeur de cette conception.

Dans un autre ordre d'idées, nous souhaitons qu'une décision prochaine intervienne, quant à l'aménagement de la taxe de séjour, voire même à son remplacement éventuel par une perception plus équitable (par exemple, une partie des surtaxes locales) permettant d'assurer une rentabilité suffisante à la station, condition indispensable de son épanouissement.

Quant à l'équipement proprement dit de la « station », dont on trouvera en annexe (annexe VIII) le compte rendu des opérations réalisées au titre du premier plan qui le concerne, nous considérons qu'il est indispensable de procurer aux touristes des éléments attractifs aussi nombreux que variés. En particulier, nous devons souligner combien il serait souhaitable qu'un effort sérieux soit fait en faveur du sport nautique, notamment en Méditerranée, où l'équipement actuel est notoirement insuffisant et n'offre pas toujours la sécurité désirable. En raison même de l'impératif « rentabilité » et de la limitation des crédits, nous estimons cependant qu'il y a lieu de proscrire les investissemnest par trop volumineux qui n'assureraient en contrepartie qu'un rendement faible ou incertain. Nous souhaitons à nouveau qu'une organisation rationnelle de la « zone touristique » permette de mieux coordonner les initiatives individuelles.

### V. — Le tourisme social.

A. — 1° *Le tourisme familial.* — Le développement du tourisme social exige une augmentation du pouvoir d'achat de la population laborieuse.

En raison de la capacité d'accueil limitée de l'hôtellerie française, il est nécessaire d'envisager:

*a*) L'étalement des congés, permettant l'hébergement à des conditions plus économiques, en dehors de la période d'affluence;

*b*) L'exploitation des régions qui ne font pas partie des régions touristiques classiques.

Cette politique présuppose:

La prospection des ressources hôtelières;
L'aménagement des installation hygiéniques.

*c*) La recherche de procédés d'hébergement plus économiques que les hôtels, chambres d'hôte, village sous toile, centres d'hébergement, ainsi que la formule nouvelle des maisons familiales.

Cette recherche portera spécialement et systématiquement sur les agglomérations rurales particulièrement abandonnées et situées dans les régions touristiques. Leur remise en état sera facilitée, dans le cadre d'un plan d'ensemble.

Enfin, il serait souhaitable de créer une carte de tourisme populaire, qui permettrait d'obtenir certaines réductions dans les centres de séjours.

2° *Le tourisme des jeunes.* — Dans ce domaine, le Conseil économique recommande l'adoption des mesures suivantes:

*a*) Création d'un réseau assez dense d'auberges de la jeunesse;

*b*) Création de nouveaux terrains de camping;

*c*) L'octroi d'avantages, dans le domaine des transports notamment aux diverses organisations de jeunes se consacrant au tourisme;

*d*) Développer les échanges internationaux et faciliter la venue en France de touristes populaires de tous les pays.

3° *L'organisation du tourisme populaire.* — Il convient de laisser se développer librement le tourisme social, en dehors de toute contrainte de l'Etat, qui doit se limiter à définir une politique générale du tourisme populaire et à en suivre la réalisation. Il appartient aux associations d'usagers de se déterminer elles-mêmes et de se grouper en organismes assez puissants pour être réellement efficaces, qui devront, à ce titre, bénéficier de l'aide de l'Etat

Dans cette politique générale et dans l'octroi des crédits qui y correspondent, le tourisme populaire doit occuper une place en rapport avec son intérêt économique et social.

Dans ces perspectives, les indications du plan Monnet, relatives au financement de l'équipement touristique doivent être reconsidérées pour que la part faite au tourisme social atteigne au moins 10 p. 100 de l'ensemble des crédits globaux prévus.

B. — La lecture du remarquable rapport présenté en 1949 sur le tourisme social par notre éminent collègue M. le docteur May, nous montre que, dans ce domaine, rien de positif n'a été encore sérieusement tenté. (L'examen de la répartition des crédits, telle qu'elle est présentée dans son rapport par M. J. Médecin, nous en apporte la confirmation.)

Cette étude, *d'inspiration généreuse et profondément humaine*, avait cependant parfaitement mis en lumière un certain nombre d'impératifs et ouvert à tous ceux qui se sont penchés sur la question de nouveaux horizons.

Nous considérons que le travail de notre collègue sur ce point reste toujours d'actualité et que les faits, loin de controuver les recommandations faites à ce sujet par le Conseil économique, suffisent à les confirmer. Nous estimons, en conséquence, que les principes de base, clairement exposés par le docteur May, dans son rapport, devront être considérés comme les lignes de force, dont auront à s'inspirer, sur ce chapitre, les rédacteurs du nouveau plan.

Les difficultés rencontrées à cet égard, au cours de ces dernières années, nous montrent que le tourisme social doit se voir assigner des objectifs pratiques et rapidement réalisables. En l'état actuel, il est hors de doute que le *prix des prestations touristiques* reste encore beaucoup trop élevé en France pour que la grande masse des bénéficiaires de congés payés nationaux et étrangers puissent y accéder.

D'autre part, *l'impossibilité, pour les associations d'usagers*, d'avoir recours, à défaut de garanties suffisantes, au crédit bancaire, se manifeste incontestablement à l'encontre du but poursuivi par ces groupements.

Il importe donc, si l'on veut vraiment faire œuvre réaliste, de doter le tourisme social d'une infrastructure lui permettant d'emprunter et d'assumer des engagements à l'échelle de ses besoins.

Il convient, d'autre part, de renouveler ici une série de recommandations, parmi lesquelles nous retiendrons plus particulièrement:

L'octroi de certains avantages en période hors pointe, avantages susceptibles d'abaisser sensiblement le coût des prestations;

L'exploitation de régions touristiquement intéressantes, mais trop méconnues, où le séjour est, en général, plus économique;

L'intensification des efforts pour la mise en œuvre de formules d'hébergement à bon marché;

Le développement de l'épargne-vacances, par une valorisation accrue des timbres prévus à cet effet et un assouplissement dans la récupération des sommes correspondant aux versements;

Enfin, la création et la mise au point d'une caisse de garantie collective, pour les prêts concernant le tourisme social.

Des auditions que nous avons entendues à ce sujet, nous avons retenu un certain nombre de suggestions, parmi lesquelles nous retrouvons celles qui ont trait à:

L'étalement des congés;

L'avancement de la date des vacances scolaires, afin de permettre aux parents de bénéficier des réductions de tarifs accordées durant la première quinzaine du mois de juillet;

Le choix, comme entités-témoins, de régions situées hors des grands parcours fréquentés.

Si la formule des « Logis de France » n'est pas, à proprement parler, une solution pour le tourisme social, dès lors que, là aussi, les prix ont encore tendance à dépasser le pouvoir d'achat de l'usager, il apparaît, par contre, qu'un équipement réceptif complémentaire, comme les « Gîtes de France » où la régénération des villages abandonnés, constitue une initiative à retenir et à encourager.

Par ailleurs, certaines dépenses ne pourraient-elles pas, dans des cas donnés, être engagées par des collectivités locales qui, par la suite, auraient la faculté de céder la gestion des centres d'hébergement ainsi créés à des groupements d'usagers ?

Mais, quelles que soient les suggestions proposées pour développer le tourisme social et faciliter le droit aux loisirs des personnes les moins favorisées, nous tenons à affirmer qu'il ne saurait être question, dans notre esprit, d'imposer une organisation quelconque à l'usager, dont le choix doit toujours rester entièrement libre.

### VI. — L'organisation du tourisme.

A. — La création du Centre national du tourisme pose un problème d'organisation, dès lors qu'il importe d'éviter, avec le commissariat général, des « double emplois » qui seraient préjudiciables à une saine gestion et se traduiraient inévitablement par une augmentation des dépenses publiques.

Le Conseil économique estimait, à cet effet, en 1949, qu'il conviendrait de délimiter leurs attributions respectives, ainsi qu'il suit :

1° *Direction générale du tourisme.* — *a*) Elaboration des textes législatifs et réglementaires intéressant le tourisme ;

*b*) Organisation générale et liaison avec les autres ministères ;

*c*) Documentation, statistiques, éditions, expositions ;

*d*) Encouragement et coordination des associations et des industries touristiques ;

*e*) Désignation des délégués et contrôle des bureaux à l'étranger ;

*f*) Accueil des étrangers.

En outre, le titulaire du poste devait conserver la fonction de commissaire général du tourisme, afin d'avoir un rang égal à ses collègues des pays étrangers.

2° *Centre national du tourisme. — Organe consultatif et d'études*, avec son prolongement, le comité national où toutes les activités sont représentées ;

*Organe d'exécution* des missions à lui confiées, par la direc-générale, en particulier la mise en œuvre du plan Monnet.

En outre, il devait limiter au strict minimum ses services administratifs, pour ne pas transformer en dépenses nouvelles les économies prévues et réalisées par le décret du 31 mars 1948.

B. — Nous devons ici reconnaître que notre rapporteur de 1949 a fait preuve de prescience, dès lors qu'il avait fort bien discerné, dès cette époque, que la coexistence de deux organismes ayant l'un et l'autre des tâches exécutives à remplir sur le plan du tourisme officiel, rendait singulièrement difficile une unité de vues, de doctrine et d'action.

En dépit d'infinies précautions, dues autant à la sagesse des uns qu'à l'habileté des autres, cette dualité, bien souvent plus apparente que réelle, ne pouvait qu'entretenir un climat de confusion dans les milieux touristiques.

Pour mettre un terme à cet état de fait, le ministre responsable devait entreprendre une réorganisation générale de l'administration centrale de notre tourisme et rendre, à cet effet, un véritable jugement de « Salomon », en consacrant à la fois la suppression du commissariat général au tourisme et la liquidation du centre national.

Cette réforme a, sans aucun doute, été conçue dans le but d'apporter plus de clarté et plus de cohésion dans l'organisation touristique et permettre à la fois de concevoir une politique réaliste, de coordonner tous les efforts et d'orienter favorablement toutes les activités en cause. Elle est encore trop récente pour que nous puissions formuler un jugement. Seul, l'avenir nous dira si elle a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés. Afin de rendre cette réforme plus efficace, nous avons enregistré le désir de bon nombre de nos collègues de voir des directions plus précises données aux représentants régionaux du tourisme et de mettre également à la disposition de ces derniers des moyens plus étendus, afin de leur conférer une autorité beaucoup plus grande.

### VII. — Le financement.

A. — Sur ce point, le Conseil économique s'exprimait de la façon suivante :

« Le surcroît de dépenses nécessaires à la réalisation du programme ci-dessus tracé, doit être financé par le budget général, sous réserve d'une augmentation des ressources fiscales déterminées en fonction des activités économiques appelées à bénéficier directement ou indirectement du développement du tourisme. »

B. — Il n'apparaît pas, en l'état actuel de nos informations, qu'il soit encore possible d'avoir une idée très précise de la façon dont pourrait être financée la mise en œuvre du deuxième plan.

Cet aspect du problème ne saurait être passé sous silence, en raison même de son importance capitale. Il est cependant à craindre, dans la conjoncture présente, que l'intervention du budget général, à cet égard, doive tenir compte des limites prévues qui lui seront imparties par le Parlement.

C'est ainsi que, dans le domaine de l'équipement, le ministère tuteur des activités touristiques ne dispose pratiquement pas de crédits budgétaires à cet effet. Les seules ressources envisagées à ce sujet sont celles que l'on peut raisonnablement attendre du « crédit », lequel serait ainsi appelé à compléter, à amplifier et à relayer l'auto-financement des professionnels, le réemploi des dommages de guerre et, le cas échéant, les efforts des collectivités locales.

Les membres de votre commission ont été unanimes à constater l'insuffisance des moyens financiers mis au cours de ces dernières années à la disposition du tourisme, aussi attirent-ils, avec une nouvelle et particulière insistance, l'attention des pouvoirs publics sur ce point capital.

## DEUXIEME PARTIE

## RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LA SITUATION DES INDUSTRIES TOURISTIQUES FRANÇAISES EN 1952

### I. — Les objectifs du premier plan.

On doit tout d'abord rappeler que le rapport qui a donné naissance au premier plan d'équipement et de modernisation des industries touristiques constituait le premier travail du genre dans ce domaine. En l'absence d'éléments de base ou de comparaison et spécialement de statistiques sérieuses, il a fallu partir des seules données existantes pour déterminer des objectifs et suggérer les moyens qu'il conviendrait d'utiliser pour les atteindre.

Dans ces conditions, on conçoit combien il était alors difficile d'analyser les différents éléments constitutifs des industries touristiques et de déterminer leurs conditions de développement.

Bien que la raison d'être du tourisme ne soit pas uniquement de rechercher, coûte que coûte, le maximum de devises appréciées, ces travaux ont cependant été marqués par le sentiment de l'importance exceptionnelle que le tourisme peut jouer dans l'équilibre de nos balances avec l'étranger.

Cette considération, d'ordre général, devait se trouver très largement influencée et par les difficultés inhérentes à l'après-guerre et par les possibilités exceptionnelles que nous offrait alors l'Economic Cooperation Administration (E. C. A.).

En bref, le premier plan a été inévitablement dominé par une doctrine élaborée de toutes pièces, à partir d'un impératif extérieur, et basée sur des données remontant à 1939. Cette conception ne pouvait donner lieu, de toute évidence, qu'à l'établissement d'un plan *théorique*, assez ambitieux dans ses objectifs, un tant soit peu rigide dans ses principes et reposant sur une volonté très arrêtée de centralisation.

Nous rappellerons ici brièvement, pour mémoire, les objectifs de ce premier plan, soit :

Cent quatre-vingt mille chambres à moderniser ;

Vingt mille chambres sinistrées à reconstituer ;

Une centaine d'établissements thermaux à adapter aux techniques modernes ;

La montagne française à aménager par l'installation d'engins de remontée mécanique;

Le parc d'autocars de tourisme à rééquiper;

et, en contre-partie, annuellement:

Trois millions de touristes étrangers à attirer pour une recette de 400 millions de dollars en contre-valeur, et 5 millions de « vacanciers » français à transporter et à héberger.

### II. — Les leçons de la mise en œuvre du plan.

Le démarrage de ce plan, en raison même de l'absence de toute expérience dans un domaine aussi vaste, a été anormalement long, et cela d'autant plus que l'organisme chargé de sa mise en œuvre devait, de par sa création récente, lui-même se « roder ».

Le Centre national du tourisme a été, de ce fait, appelé à faire montre d'un certain empirisme, dans la mesure où les besoins qui apparaissaient tendaient à s'écarter de plus en plus des prévisions.

D'autre part, les moyens de réalisation dont on a pu tirer, parti, notamment en matière de financement, se sont trouvés singulièrement amenuisés et ont tout naturellement conduit à concentrer les efforts sur un certain nombre de problèmes urgents. Il convient également d'ajouter que les possibilités d'auto-financement avaient été aussi incontestablement surestimées. L'effort de remise en état rapide des industries touristiques dès la libération devait, en effet, épuiser les trésoreries plus rapidement que prévu et entraîner un certain découragement, au demeurant fort naturel, des emprunteurs.

Plusieurs de nos collègues ont marqué nettement combien ils regrettaient que les faibles moyens des crédits dont ont bénéficié, ces dernières années, les activités touristiques, aient été parfois affectés à des opérations spectaculaires et coûteuses, alors que certaines tâches beaucoup plus urgentes ont dû être totalement différées, à défaut de moyens suffisants pour les atteindre.

Tel est notamment le cas pour le tourisme social, dont les initiatives insuffisamment coordonnées par ailleurs, n'ont pu être soutenues sur le plan financier.

Comme dans le même temps, les efforts réalisés en vue de développer une hôtellerie correspondant à une clientèle à revenus modestes ne se sont pas traduits dans un abaissement suffisant du niveau des prix, cette situation n'a pas été sans nous préoccuper, à juste titre; aussi, nos collègues ont-ils attiré l'attention, à maintes reprises, sur la nécessité de mettre le tourisme français à la portée de tous les citoyens de ce pays, en leur ouvrant plus largement l'éventail de ses diverses possibilités.

Les représentants des groupements de travailleurs ont tout spécialement insisté sur l'urgence d'apporter des solutions à cet angoissant problème.

On doit, en outre, enregistrer un échec certain dans la recherche des perfectionnements techniques, condition cependant fondamentale de la rentabilité et cela pour des raisons que nous nous proposons d'expliciter plus loin, afin que les promoteurs du nouveau plan puissent en tenir le plus largement compte. Cela suffit à expliquer qu'il n'ait pas été possible d'obtenir le meilleur emploi possible des capitaux engagés, alors même que le montant de ceux-ci se trouvait, par ailleurs, considérablement réduit.

Si l'on ajoute à cette constatation le fait que le contrôle *a posteriori* des opérations réalisées n'a pu être efficacement exercé faute de moyens suffisants, on comprendra aisément combien il est parfois difficile de dégager tous les enseignements souhaitables de la mise en œuvre du premier plan.

A la lumière de ces premières observations, on n'est donc pas surpris de constater des résultats insuffisants, en même temps qu'un manque de cohésion dans l'effort de modernisation des différents secteurs touristiques.

En revanche, on ne saurait nier qu'à cinq ans de distance, le problème est désormais beaucoup plus nettement et plus généralement perçu. Sa prise de conscience a fait sans aucun doute, des progrès considérables et certaines expériences intéressantes ont été tentées en matière d'équipement, dont plusieurs paraissent, en l'état actuel, susceptibles d'être amplifiées, voire même généralisées.

Il est, au demeurant, remarquable de noter que plusieurs pays voisins et concurrents du nôtre, se sont largement inspirés de ces travaux pour traiter, d'une façon à peu près identique, mais souvent avec des moyens plus importants, qu'il s'agisse de crédits ou d'aménagements fiscaux, les mêmes problèmes qui se posent chez eux. (Voir à ce sujet le rapport de M. Médecin.)

### III. — Evolution de la conjoncture.

Nous avons constaté, à la lumière de notre enquête, que plusieurs idées directrices mises en relief par le premier plan, mais qui n'avaient pas toujours été nettement perçues il y a cinq ans par ses promoteurs, se sont, depuis lors, trouvées confirmées par les événements et s'imposent aujourd'hui à l'attention générale.

C'est ainsi, pour ne retenir que les exemples les plus significatifs, que:

*a*) L'importance du tourisme dans l'économie générale est aujourd'hui plus évidente que jamais et que nul ne songe plus à la contester;

*b*) La concurrence internationale dans ce domaine se manifeste, depuis deux ans, avec une acuité plus grande que jamais;

*c*) La nécessité d'un équipement moderne et d'un instrument chargé de perfectionner sans cesse la technique professionnelle est devenue, pour tous, une évidence;

*d*) « Rendement » et « rentabilité » constituent deux impératifs essentiels et constants.

La conjoncture touristique ainsi que l'ont reconnue unanimement les personnalités entendues, s'est, d'autre part, modifiée sur un certain nombre de points, dont nous avons tenu le plus grand compte dans l'élaboration de notre rapport.

Qu'il nous soit permis, pour ne retenir que les principaux, de rappeler que:

1° La démocratisation du tourisme se manifeste à une cadence beaucoup plus rapide qu'on ne pouvait le supposer en 1948, et ceci aussi bien en ce qui concerne nos visiteurs étrangers que les Français eux-mêmes; de ce fait, nos prix sont maintenant arrivés à la limite du pouvoir d'achat de la clientèle, ce qui crée une situation critique et cela tout spécialement pour l'hôtellerie. L'annexe IX précise les prix actuellement en vigueur dans l'hôtellerie française et l'annexe X les résultats comptabilisés des cessions de devises aux banques françaises par des voyageurs étrangers. Le tableau ci-dessous indique bien l'orientation générale du phénomème signalé.

*Recettes en devises comptabilisées par l'office des changes.*

Neuf premiers mois de 1950, 1951, 1952.

| | 1950 | 1951 | 1952 |
|---|---|---|---|
| | (En millions de devises.) | | |
| Dollar U. S. A... | 63,5 | 47. | 36 |
| Livre sterling... | 14,4 | 20,8 | 12,5 |
| Franc suisse.... | 22,4 | 16,9 | 13 |
| Franc belge..... | 550. | 443 | 258,851 |

En fait, l'objectif 1952 a été largement atteint, en ce qui concerne le nombre des touristes étrangers (3.200.000, au lieu de 3 millions), mais leur « rendement » n'a pas été ce qu'on en espérait, soit, rappelons-le: 400 millions de dollars. Aussi, l'un des problèmes fondamentaux qui se posent est-il bien de savoir s'il convient d'attirer davantage de visiteurs de l'extérieur de notre pays (et dans ce cas jusqu'à quelle limite raisonnable peut-on aller ?) pour compenser une telle perte de substance ?

2° La tendance très nette, il y a 4 ans, en faveur de la levée de certaines entraves aux voyages internationaux s'est, depuis lors, dans plusieurs pays, trouvée contrecarrée par des mesures restrictives, notamment dans l'ordre financier, mesures d'autant plus regrettables qu'elles se traduisent cette année par une régression du nombre des touristes étrangers.

3° La situation économique générale a évolué, de son côté, d'une façon très défavorable pour notre tourisme (change officiel moins intéressant, coût de la vie plus élevé), ce qui a aggravé encore la tendance résultant des deux observations précédentes.

4° Les desiderata et les exigences de la clientèle, dans un régime de plus en plus en concurrentiel, sont devenus des impératifs suffisamment catégoriques en matière de tourisme pour qu'il en soit désormais essentiellement tenu compte;

5° Enfin, les collectivités locales voient sans cesse leurs interventions de développer en cette matière; aussi, serait-il souhaitable de les faire intervenir directement dans la mise en œuvre du nouveau plan.

En résumé, cette brève analyse nous conduit à cette première conclusion que le deuxième plan doit être à la fois plus souple, plus réaliste que le précédent et surtout être conçu avec l'optique permanente de l' « usager ».

### IV. — Le marché touristique et son évolution.

La notion « d'étude du marché », qui n'avait été qu'effleurée en 1948, au moment de l'élaboration du premier plan, a pris depuis, en matière touristique, une importance fondamentale.

L'ancien commissaire général, M. Ingrand, a attiré lui-même, à plusieurs reprises, l'attention sur cette « idée force » et en a donné la justification. Elle est, incontestablement, à la base de toutes recherches concernant les industries touristiques. Son application à une telle manière comporte des conséquences telles qu'il apparaît indispensable de faire précéder le plan lui-même par une étude approfondie de ce genre.

Le marché étant défini comme l'ensemble des relations entre l'offre et la demande, il s'agit, en fait, d'évaluer la masse de touristes qu'il est possible de prospecter, d'en rechercher les caractéristiques diverses, afin de déterminer ensuite avec discernement et efficience, « l'action d'appel » susceptible de les toucher et de les décider à venir.

Nous avons entendu, à ce sujet, un exposé très précis de M. Anderla, actuellement représentant aux Etats Unis de la direction générale du tourisme, sur les données présentes de l'étude des marchés et plus spécialement sur les moyens dont on peut actuellement se servir pour y parvenir. Certes, cette étude a porté surtout sur le marché étranger; aussi conviendra-t-il, dans le nouveau plan, de se préoccuper également du marché intérieur qui, sans aucun doute, a été jusqu'ici trop longtemps négligé.

Aussi bien, les conclusions générales que l'on peut retirer de cette étude valent-elles autant pour les Français que pour les étrangers et démontrent-elles:

*a)* Que le tourisme se démocratise de plus en plus;

*b)* Que le tourisme de séjour diminue progressivement, au profit du tourisme itinérant (voir annexe XI);

*c)* Qu'enfin, la mobilité extrême des voyageurs est encore rendue plus grande par l'amélioration constante des moyens de transports mis à leur disposition.

Les annexes XII et XIII donnent sur l'évolution de la fréquentation quantitative de la clientèle des renseignements intéressants.

Il importe d'ailleurs de préciser qu'il ne suffit pas d'étudier les tendances de la « clientèle », mais qu'il faut aussi tenir compte, pour avoir une vue aussi complète que possible de la situation, de ce que font, dans le même domaine, les pays concurrents du nôtre.

A cet égard, des précisions fort intéressantes nous ont été apportées concernant les mesures prises dans ces pays pour aider au perfectionnement des industries touristiques et ceci plus spécialement sur le plan d'équipement.

Des conclusions que l'on peut dégager de l'étude des marchés, s'inspireront les grandes lignes du prochain plan; elles serviront, d'autre part, à déterminer les objectifs qui lui seront assignés, en ce qui concerne les masses de touristes à traiter, partant les ressources à en attendre et les dispositions à prendre pour les transporter, les héberger, les distraire.

### V. — Les industries touristiques françaises en 1952.

En face de l'étude des marchés, il paraît indispensable de faire le point de la situation des industries touristiques en 1952, de façon à bien situer, en regard, les objectifs que l'on se propose d'atteindre et l'effort d'équipement qui sera nécessaire à cet effet.

Ce bilan, après avoir rappelé les précisions idéales du premier plan, doit mettre à jour l'inventaire qui avait été dressé en 1948 (compte tenu des réalisations effectuées au cours des trois années de sa mise en œuvre, et de l'évolution des « constantes » des industries touristiques pendant ce même temps).

La documentation issue des congrès et assemblées touristiques de ces dernières années, et notamment le rapport présenté par le président Médecin, en mars dernier, au congrès de Nice, donne, à cet égard, bien des précisions utiles. Aussi, a-t-elle été versée au dossier de notre enquête.

La conclusion essentielle qui s'impose est que, dans la succession logique des différentes étapes de l'évolution du tourisme, le « goulot d'étranglement » est passé, de 1948 à 1952, du secteur « transport » au secteur « hébergement ». C'est, en effet, au niveau de l'hôtellerie (et des activités de même ordre) que se situe aujourd'hui le véritable problème, tant en ce qui concerne sa capacité d'accueil que la qualité de ses services et le prix de ses prestations.

### VI. — La propagande.

Nous devons rappeler ici diverses remarques qui se dégagent nettement des auditions auxquelles nous avons procédé et des débats qui les ont suivies. Un plan, selon nous, devant être avant tout une œuvre réaliste, il importe de passer en revue certains aspects du problème qui nous préoccupe et qui, sans relever de l'équipement proprement dit, apparaissent « interdépendants » avec lui, et cela à telle enseigne que leur examen doit, sans aucun doute, apporter une contribution non négligeable à l'étude que nous poursuivons.

Nous avons successivement entendu Mlle Segalat et M. Max Chamson, qui dirigent, à la direction générale du tourisme, respectivement les services des bureaux à l'étranger et de la propagande.

Nous avons été ainsi informés de la façon dont les services officiels ont orchestré à l'étranger la publicité « France », tant en ce qui concerne sa conception (en liaison avec l'étude des marchés), qu'en ce qui touche la composition du matériel et sa diffusion, par l'intermédiaire des bureaux à l'étranger.

Pour ce qui est du plan intérieur, le rôle et les activités des syndicats d'initiatives ont, d'autre part, été suffisamment mis en valeur par le président Audigier, pour que nous n'ayons pas à insister autrement sur ce point, que pour en souligner l'importance.

Certains de nos collègues ont vivement insisté cependant, sur cette double nécessité, d'accroître les crédits consacrés à la propagande française à l'étranger et d'augmenter aussi, par une coordination mieux comprise, les moyens publicitaires dont nous disposons sur le marché intérieur.

Mettre en valeur les sites et les richesses touristiques de notre pays, les rendre accessibles à tous, c'est aussi lutter contre les effets d'une propagande concurrente, et mieux servir ainsi la cause de notre tourisme.

Nous considérons donc qu'il est urgent de rechercher les moyens les mieux adaptés et les plus efficaces pour aider nos syndicats d'initiatives à se procurer les ressources qui leur sont nécessaires.

En ce qui concerne, d'une part, le voyages internationaux, notre attention a été plusieurs fois attirée sur le danger que peuvent présenter certaines dispositions restrictives, soit parce qu'elles freinent la circulation internationale des voyageurs, soit parce qu'elles provoquent des mesures de rétorsion qui se traduisent, en fait, par une sorte de « retour en arrière » par rapport aux assouplissements précédemment obtenus.

#### *Agences de voyage.*

En fonction de l'importance que devraient jouer, à notre sens, les agences de voyage dans la distribution de la masse touristique, il nous a paru nécessaire de faire porter notre enquête sur ce secteur d'activité touristique.

M. Regnault a été ainsi amené à attirer l'attention sur les difficultés qui gênent présentement le développement de cette profession:

Délivrance trop libérale de la *licence d'Etat;*

Concurrence déloyale de certaines *associations* qui sont, en réalité, des entreprises commerciales habilement camouflées;

Application incomplète du statut de *commissionnaire.*

En outre, il a insisté sur la nécessité de pratiquer une politique européenne, dans ce domaine, vis-à-vis de la clientèle américaine si l'on veut que la France puisse tirer le meilleur parti de sa position géographique de *plaque tournante.*

### VII. — Le problème des transports touristiques.

Ainsi que nous l'avons déjà souligné, la capacité de transport s'est considérablement améliorée depuis 1948; aussi, peut-on affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'elle est, à l'heure actuelle, dans l'ensemble, suffisante pour couvrir les besoins et parer éventuellement à certaines pointes saisonnières. On a pu constater récemment que la création d'une classe « touriste » sur les traversées aériennes transatlantiques, si elle a déclenché un courant de clientèle nouvelle, n'a cependant provoqué aucune difficulté sérieuse, sur le plan technique de son transport.

Il suffit donc d'étudier dans ce chapitre si les transports, considérés sous l'angle touristique, sont en mesure de s'adapter d'une façon constante à l'évolution du marché moderne, et si tel ou tel perfectionnement technique peut rendre plus confortable leur utilisation.

A cet égard, l'audition de M. Marois, directeur commercial de la Société nationale des chemins de fer français comporte, pour ce qui est des transports ferroviaires, des indications d'autant plus intéressantes que le chemin de fer reste encore la formule la plus accessible aux masses. Votre commission, dont les préoccupations sociales se sont affirmées à maintes reprises, tient à émettre, dans cet ordre d'idées, le vœu que tout soit mis en œuvre pour accroître les facilités de voyage accordées aux « vacanciers français » et qu'à cette occasion, soient assouplies certaines conditions et revisées certains tarifs.

A côté de cela, le développement considérable du tourisme automobile, qui est l'un des faits les plus marquants de ces dernières années, implique qu'une place particulière soit réservée dans le plan à tout ce qui touche à la route et à ses aménagements.

Dans cet esprit, nous avons considéré que le projet des « Portes de France » qui avait été prévu dans le premier plan, mais qui n'a pu être réalisé, sauf à Menton-Garavan, doit être repris et mené à bonne fin. De même, la question des « routes touristiques », dont M. Brière nous a longuement entretenus, gagnerait à être reconsidérée, de façon à ce que le groupement qui s'est créé pour mettre cette conception en valeur (Fédération nationale des associations de routes touristiques) soit aidé davantage par les pouvoirs publics et aboutisse à des réalisations effectives, parmi lesquelles nous noterons un meilleur agencement de la signalisation et une utilisation plus grande de la publicité.

De même, nous avons estimé qu'un effort vraiment sérieux doit être tenté pour obtenir une parfaite coordination de tous les modes de transports touristiques mis à la disposition de l'usager, notamment pour assurer une meilleur desserte des régions jusqu'ici méconnues.

### VIII. — Le problème de l'hébergement.

#### a) *Orientation générale.*

L'hébergement, tel que nous l'avons précédemment défini, nous situe au cœur même des préoccupations essentielles du tourisme. Sous ce vocable « hébergement », nous avons rassemblé, non seulement l'hôtellerie proprement dite, mais aussi tous les moyens qui sont mis à la disposition des touristes, pour les accueillir et les abriter pendant les vacances. Dès lors que nous avons posé pour principe qu'il n'y avait qu'un seul problème tourisme, il ne saurait y avoir qu'un seul problème de l'hébergement touristique. C'est dans ce cadre général qu'il convient d'étudier les différentes solutions susceptibles de répondre aux besoins et aux possibilités si diversifiées qui se manifestent.

Cette position de principe nous paraît d'autant plus importante que l'évolution observée dans l'ordre du tourisme doit apporter des transformations profondes aux données traditionnelles de l'hôtellerie et que cette situation ne peut manquer d'avoir des répercussions importantes sur un équipement conçu d'après un objectif très différent et dont la reconversion s'avère, d'ores et déjà, nécessaire.

Dès lors qu'il s'agit pour nous d'émettre un avis sur l'orientation que doit comporter le second plan du tourisme, nous devons considérer qu'un travail de ce genre et de cette envergure doit être toujours conçu avec un très large esprit d'anticipation.

Les enseignements que l'on peut retirer de l'étude de la « conjoncture clientèle » et de la « conjoncture concurrence » sont suffisamment probants pour nous permettre d'affirmer que l'avenir appartient, dans le domaine de l'hébergement, à des méthodes et des conceptions dont le succès sera d'autant plus grand qu'elles représenteront, pour un prix aussi peu élevé que possible, net et garanti, des prestations de bonne qualité, conformes aux exigences du tourisme moderne.

Certes, pour les entreprises reconnues « rentables », l'effort d'équipement pourra être facilité par le crédit, sous ses différentes formes. Il importera, dans ce cas, d'orienter, de guider et de conseiller la mise au point des programmes de modernisation.

Mais notre attention a été spécialement attirée sur les charges fiscales spécifiques qui pèsent sur l'hôtellerie, du fait des caractéristiques particulières d'exploitation de cette activité (voir, à cet effet, par exemple annexe XV qui montre les incidences de la taxe sur les meubles dont les professionnels demandent la suppression). En fait, un problème beaucoup plus délicat se posera pour les entreprises dont la rentabilité apparaît compromise par l'évolution du marché touristique Il appartiendra alors d'étudier avec une attention particulière et une entière objectivité les possibilités d'adaptation ou de reconversion, l'impératif catégorique de la rentabilité ne permettant pas de se satisfaire de mesures transitoires ou de solutions empiriques.

#### b) *Suggestions.*

De l'audition des professionnels qui sont venus devant nous, nous devons surtout retenir la complexité du problème.

Par contre, il n'est pas douteux que certaines expériences d'adaptation de l'équipement existant, nées de la conjoncture touristique actuelle et conduites en de nombreux points du territoire, mériteraient dans la mesure où elles auront fait leurs preuves, d'être développées, en ce qu'elles constituent des contributions intéressantes au règlement de ce problème complexe et délicat que nous n'avons nullement l'intention d'éluder.

C'est ici, semble-t-il, qu'apparaît bien la nécessité de cet organisme de perfectionnement technique dont nous avons déjà parlé, organisme doté de l'autorité et des moyens nécessaires. Nous voyons en lui un des instruments parmi les plus efficaces pour conduire, dans ce secteur particulier, la mise en œuvre d'un programme de modernisation qui doit être aussi, nous le rappellerons, un programme de reconversion.

A cet effet, nous avons pensé qu'il serait judicieux, sous le signe du prochain plan, de mettre au point un certain nombre de prototypes de l'hôtellerie, en s'inspirant de l'exemple du Touring-Club de France, qui a réussi ainsi, il y a plus de cinquante ans, à vulgariser une conception de la chambre d'hôtel qui était à l'époque considérée comme une modernisation audacieuse.

Le projet de création d'une chaîne d'hôtels de tourisme international qui répondait, il y a quatre ans, à certaines préoccupations, d'ailleurs toujours d'actualité, n'a pu encore voir le jour. Pourra-t-il être repris ? La réponse appartient aussi bien aux intéressés qu'aux autorités financières qui ont eu déjà à l'examiner sous le triple aspect d'un contrôle des opérations de change, de la politique des prix et des avantages fiscaux généralement accordés aux industries d'exportation.

Il n'est, d'autre part, que trop évident que les normes de classement des hôtels de tourisme, dont l'élaboration remonte à plus de dix ans, doivent être revisées, afin de les mettre en harmonie avec les exigences du tourisme moderne.

Votre commission a été unanime sur ce point et la plupart de ses membres ont, dans le même temps, considéré que la procédure de classement devait également être modifiée par la participation, dans les commissions de l'espèce, d'autorités représentatives de l'intérêt général. Ainsi, seraient sans doute évités bien des risques d'erreur résultant d'un jugement sur pièces et pourrait-on tenir le plus grand compte de la valeur professionnelle de l'exploitant. Dans le même esprit, il importe de mettre au point un contrôle ultérieur au classement, afin que celui-ci présente, pour la clientèle, une garantie suffisante.

Il ne nous est pas apparu possible d'aller, pour l'instant, dans ce chapitre, au delà de cet ensemble de considérations générales, dont devront s'inspirer les auteurs du deuxième plan. Nous aurons d'ailleurs, par la suite, à apprecier les solutions pratiques qu'ils proposeront à ce grave problème. Nous nous bornerons donc à affirmer à nouveau que ce qui importe avant tout, dans ce domaine, c'est d'assurer à l'usager une prestation de qualité suffisante pour un prix qui reste

toujours en rapport avec ses possibilités et dont la présentation soit nette, simple et sûre, en un mot de bon commerce.

Les auditions qui se sont rapportées plus spécialement à ce chapitre sont, dans l'ordre chronologique, celles de:

M. Nougarède, dont il faut retenir l'intéressante proposition en ce qui concerne l'utilisation de l'équipement hôtelier existant en faveur des « congés payés »;

M. François, qui a parlé plus spécialement de la restauration et de l'apprentissage;

M. Gommy, qui a évoqué le problème des dommages de guerre dans les industries touristiques;

M. Serre, qui nous a entretenus des enseignements retirés de son voyage d'études aux Etats-Unis;

M. Percepied, qui s'est plus spécialement penché sur les problèmes de l'hôtellerie parisienne;

Mme Havet, qui a développé devant nous les résultats obtenus par le mouvement des « Logis de France » et ses perspectives d'avenir;

M. le sénateur Aubert, qui a exposé la formule des « gîtes »;

M. Pages, qui a traité de la régénération, par une utilisation touristique, des villages abandonnés;

M. Peille, qui a parlé du problème de l'hébergement dans l'ordre du tourisme social;

M. Defert, qui a évoqué les formules utilisées par les associations de tourisme pour assurer l'hébergement de leurs membres et les résultats qu'elles ont pu donner.

M. Bourseau, président de la Fédération nationale de l'industrie hôtelière, n'ayant pu se rendre devant la commission, nous a adressé une intéressante communication faisant connaître son point de vue sur le problème de l'hôtellerie.

### IX. — L'unité touristique.

Les membres de la commission ont estimé que la notion classique de station, considérée comme « cellule de base des industries touristiques », est certainement dépassée, à l'heure actuelle, en raison même de la grande mobilité des voyageurs, au profit de celle de « zone touristique ». C'est pourquoi les différentes questions qui avaient été évoquées sous cette rubrique, lors de l'élaboration du premier plan, gagneraient à être désormais reconsidérées à la lumière de cette extension.

Il faut cependant reconnaître qu'en l'état actuel des choses, un certain nombre de stations conservent suffisamment d'intérêt pour mériter un examen attentif des problèmes que posent leur organisation et leur avenir, problèmes qui ont été très nettement mis en lumière par les exposés de MM. Ravanel et Pouget.

Il nous a paru, en outre, utile à ce sujet de verser au dossier une communication de M. Mignot, concernant l'intéressante réalisation de l'office touristique de Vichy, réalisation constructive d'une station qui a compris la nécessité de s'adapter à un marché en pleine évolution et dont l'effort en ce sens mérite de sérieux encouragements.

C'est aussi dans ce chapitre que devront être étudiés:

1° Le thermalisme et les possibilités d'avenir que constitue, pour le tourisme français, le thermo-climatisme, ainsi que l'ont démontré avec éloquence le professeur Fontan, de la faculté de médecine de Lille, et M. Roumilhac, président du syndicat des établissements thermaux;

2° Le problème des casinos;

3° L'équipement sportif, dans ses rapports avec les stations;

4° Les musées, les sites, les monuments historiques publics et privés et leur défense. M. Salles, directeur général des musées de France, et M. Lapeyre, sous-directeur des monuments historiques, ont apporté, à ce sujet, à nos travaux, une contribution du plus haut intérêt.

### X. — Le problème de la productivité.

La notion de productivité, telle qu'elle a été exposée par MM. Thoy, directeur général de la caisse centrale de crédit hôtelier, et Planque, associe les deux idées de rentabilité et de rendement. Sans qu'il soit besoin d'y insister outre mesure, on perçoit l'intérêt capital qui peut être retiré de cette étude. Tout ce qui touche la formation professionnelle (aussi bien, remarquons-le, en ce qui concerne les chefs d'entreprises que la main-d'œuvre) et la technique professionnelle trouve également ici sa place.

Les caractéristiques et la structure de l'organisme de perfectionnement technique susceptible de procéder aux études de marchés, à l'élaboration des statistiques, à la détermination des règles de progrès et des conseils aux professionnels et, le cas échéant, aux reconversions nécessaires des éléments d'équipement existants, ont été abondamment évoquées. La commission, dans son ensemble, s'est prononcée nettement sur la nécessité d'une telle création. Il lui apparaît que cet organisme devrait recevoir l'impulsion de la direction générale du tourisme et associer notamment les établissements de crédit, les techniciens spécialisés et les professionnels, en vue de codifier et de mettre en œuvre les règles de productivité touristique, susceptibles de rendre les activités de ce secteur de plus en plus « bancables ».

Nous avons également estimé que la question de l'allongement des saisons, condition essentielle de productivité touristique, s'il en est, doit faire, de la part des autorités responsables, l'objet d'études plus poussées en vue d'arriver à des décisions valables et rapides. Nous nous sommes, quant à nous, longuement penchés sur ce problème dont l'importance ne nous a pas échappé et qui est plus que jamais à l'ordre du jour, dès lors qu'il répond à une nécessité comme à un vœu unanime. Il n'apparaît cependant pas que des progrès sensibles aient été enregistrés dans ce domaine, au cours des dernières années (voir annexe VIII *bis*).

L'audition de M. Piobetta, inspecteur général de l'enseignement, en particulier, a permis d'étudier à fond les répercussions de la date des vacances scolaires sur l'allongement des saisons. La récente mesure d'avancement des vacances prise dans ce domaine par le ministre de l'éducation nationale donne à cette question toute son actualité. De même, les possibilités d'étalement des congés ont été à nouveau évoquées. Il appartiendra, pensons-nous, à notre assemblée, de faire siennes les recommandations que nous croyons devoir formuler à ces différents titres.

### XI. — Le financement du plan et celui des voies et moyens de réalisation.

Mais si de nombreuses critiques méritent d'être formulées dans l'application du plan, un des motifs déterminant doit être recherché dans une réduction désastreuse des crédits d'investissements, ainsi que l'ont successivement montré dans leurs interventions au Parlement MM. les députés Christian Pineau, Jean Médecin, Louis Martel, Gilles Gozard, Anthonioz, et MM. les sénateurs Pouget, de Graccia, de La Gontrie, Aubert.

Voici le tableau des crédits attribués aux industries touristiques au titre du fonds de modernisation et d'équipement, comportant en regard l'indication des demandes prévisionnelles.

*Crédits du fonds de modernisation et d'équipement consacrés au tourisme* (en millions).

| ANNÉES | DEMANDES prévisionnelles. | ATTRIBUTIONS |
|---|---|---|
| 1949 | 4.500 | 1.200 |
| 1950 | 43.500 | 2.605 |
| 1951 | 43.500 | 3.350 |
| 1952 | 9.000 | 1.000 |
| Total | | 8.245 |

Part d'autofinancement:

Hôtellerie ..... 50 p. 100.

Equipement collectif ..... 1/3

On voit ainsi qu'il n'a été attribué, en fait, que moins de 20 p. 100 des crédits envisagés à l'origine. Si l'on tient compte, d'une part, de la hausse des prix enregistrée depuis 1948, qui a réduit à due concurrence les réalisations rendues possibles par le crédit, si l'on observe, d'autre part, que l'évolution du tourisme, telle qu'elle a été perçue après la mise en œuvre du plan, imposait des charges qui n'avaient pu être initialement prévues, on est plutôt agréablement surpris d'apprendre que,

grâce à un effort d'autofinancement plus étendu, un tiers cependant du programme de 1948 a pu être réalisé.

Mais ce résultat n'a été, dans l'ensemble, obtenu, nous devons le reconnaître, qu'au détriment de la qualité qu'il eût été souhaitable de donner aux différentes formes de cet équipement.

Il convient, par ailleurs, de signaler que l'incertitude qui a présidé à la fixation annuelle de ces avances et les retards chroniques apportés dans le versement des fonds ont eu les plus sérieuses conséquences et ont singulièrement compliqué la tâche des réalisateurs, tout en réduisant l'efficacité de leurs interventions.

De ces diverses constatations, on pourrait, certes, retirer pour l'avenir de sérieux enseignements; aussi devons-nous insister tout particulièrement afin que les crédits alloués au titre du deuxième plan ne soient pas arbitrairement ramenés au-dessous du strict minimum nécessaire et pour que disparaissent ces incertitudes administratives qui s'opposent fort malencontreusement à la mise en œuvre, pour une durée suffisante, d'un programme cohérent et solidement établi.

Alors que nous ne connaissons pas encore avec assez d'exactitude les moyens financiers qui pourraient être mis, au cours de ces prochaines années, à la disposition du tourisme, il est sans doute bien difficile d'exprimer ici un avis sur les différentes méthodes de financement qu'il conviendrait d'envisager.

Tout ce que l'on peut dire, pour l'instant, compte tenu du fait que les possibilités dans ce domaine vont se trouver des plus réduites, c'est que ce plan devra encourager le plus possible les initiatives répondant le mieux aux différentes exigences que nous venons d'énumérer et s'adresser d'une façon générale aux entreprises les plus valables comme les mieux gérées .

Nous estimons, d'autre part, qu'il était absolument indispensable de trouver au problème délicat du financement des opérations se rapportant au tourisme social, des solutions concrètes, soit par une aide directe de l'Etat, soit par l'intervention des collectivités locales, dont le rôle déterminant se trouve ainsi mis une fois de plus en lumière.

Cette doctrine générale pourrait être, semble-t-il, beaucoup mieux définie si elle se trouvait illustrée par des exemples concrets, montrant ce qu'il est possible de réaliser dans telle ou telle zone touristique, d'importance territoriale d'ailleurs variable. Au demeurant, devra-t-on obéir aussi à cet autre principe fondamental de décentralisation touristique, dont nous avons souligné les avantages et la nécessité.

Telles sont, brièvement analysées, les données essentielles que nous avons cru devoir retenir, à la suite de l'enquête à laquelle nous venons de procéder; telles sont aussi les lignes de force, d'après lesquelles devrait, à notre avis, s'exprimer toute tentative nouvelle de mise en valeur du patrimoine touristique de notre pays, pour en améliorer le rendement et en exploiter les diverses potentialités, dans l'ordre économique, social et culturel.

Ces considérations nous conduisent à définir, en dernière analyse, de la façon suivante, la triple mission à assigner aux industries touristiques dans le cadre du deuxième plan: soit deux missions fondamentales et parallèles.

Permettre l'exercice effectif du « droit aux loisirs ».

Contribuer efficacement à l'équilibre de la balance des comptes, et une mission d'un ordre différent, mais non moins important:

Mettre économiquement en valeur des régions méconnues.

## TROISIEME PARTIE

### POLITIQUE DE MISE EN ŒUVRE ET CONCLUSIONS

Après avoir rassemblé, analysé et commenté une importante documentation et recueilli les témoignages les plus qualifiés, il nous appartient, à la lumière de cette vue d'ensemble, aussi bien que des enseignements qui découlent de l'expérience acquise, de déterminer, dans ses grandes lignes, la politique qui doit, selon nous, présider aux destinées de notre tourisme.

En prenant pour base de référence le rapport présenté devant notre assemblée en mars 1949, par notre collègue M. P. Liénart, il devient pour nous plus facile de dégager de la présente étude, les conceptions dont auront à s'inspirer les rédacteurs du nouveau plan quinquennal, d'opérer un choix judicieux parmi les solutions retenues et d'en suivre plus aisément la mise en œuvre.

***

A cet égard, nous devons tout d'abord rappeler l'état d'esprit qui, tant au cours de son enquête, qu'au moment d'en tirer d'utiles conclusions, s'est manifesté au sein de la commission, laquelle a considéré qu'il importait, en premier lieu, de mettre le plus nettement possible en évidence, les deux idées force suivantes, à savoir:

A. — Que le deuxième plan, pour être plus réaliste que le premier et s'adapter beaucoup mieux aux nécessités de la conjoncture, devrait être conçu essentiellement selon « l'optique de l'usager », afin de répondre aussi parfaitement que possible aux besoins comme aux exigences des touristes, en général;

B. — Qu'un effort plus conséquent et mieux ordonné que par le passé devrait être plus particulièrement tenté en faveur de nos compatriotes, dès lors que le tourisme constitue, sur le plan culturel et social, un facteur de perfectionnement, dont l'importance paraît avoir été, jusqu'ici, trop longtemps méconnue.

C'est en partant de ces deux remarques liminaires qu'a été rédigé le projet d'avis que nous soumettons à votre examen, projet qui témoigne aussi de notre constante préoccupation d'attirer l'attention des autorités responsables sur cet aspect éminemment humain du tourisme, qui doit favoriser dans notre pays un exercice plus effectif du droit aux loisirs.

La démocratisation de plus en plus perceptible des courants touristiques, qui a été maintes fois évoquée au cours de nos auditions, ne permet plus, en effet, d'éluder aujourd'hui cet impératif, et cela d'autant plus que le traitement de grandes masses de touristes contribue puissamment à renforcer l'intérêt économique du tourisme, dès lors qu'il accroît à la fois le rendement et la productivité des entreprises qui en vivent, en leur apportant de nouveaux éléments d'activité.

Il apparaît enfin qu'en présence de la sévère compétition qui se manifeste de plus en plus sur le plan international, nos industries touristiques doivent s'inspirer de cette notion primordiale que représente à nos yeux cette constante et nécessaire adaptation aux goûts, aux besoins et aux exigences des usagers, ce qui implique, au premier chef, l'étude du « marché » de la clientèle existante ou virtuelle et, par voie de conséquence, une « offre » de prestations et de services correspondant au pouvoir d'achat des utilisateurs éventuels.

En fonction de ces deux idées directrices, nous avons estimé que nous devions, d'autre part, appeler l'attention des rédacteurs du deuxième plan, sur un certain nombre de principes fondamentaux, dont ils auront à tenir le plus largement compte, principes qui peuvent s'énoncer comme suit:

1° *Refaire l'unité de ce qu'on peut appeler « le fait touristique »* et qu'un excès d'analyse a parfois conduit à décomposer artificiellement en problèmes particuliers, indépendants les uns des autres. Ce cloisonnement, en tous points anormal, s'est, dans la pratique, traduit par un regrettable éparpillement des moyens et, partant, par d'insuffisantes réalisations.

Pour tenir compte de cet état de fait, nous n'avons pas voulu dissocier le tourisme culturel ou social du tourisme en général, afin que soit toujours sauvegardée la résonance profondément humaine que nous entendons conserver à cet important secteur de nos activités.

2° *Consacrer au tourisme la place qui lui revient dans notre économie.* En bonne et saine logique, on doit, en effet, considérer que, si le tourisme, en tant que l'une de nos plus importantes industries d'exportation, doit apporter son concours le plus absolu à l'économie générale, cette dernière doit, en retour, l'aider d'une façon beaucoup plus effective qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Il est hors de doute aujourd'hui qu'en dehors de ses apports directs, le tourisme constitue, par ailleurs, un « moyen » et non des moindres, pour mettre en valeur les réalisations obtenues dans d'autres secteurs. Le « tourisme technique », dont l'intérêt a été évoqué à plusieurs reprises, doit permettre notamment de tirer un meilleur parti des grandes réalisations du génie français, pour créer de nouveaux pôles d'attraction et faire naître des courants d'échanges fructueux.

3° *Rechercher une adaptation permanente et rapide de tous les éléments qui constituent l'équipement touristique.* A cette fin, il importe de procéder à une étude complète du marché touristique mondial et de tenir essentiellement compte de l'interdépendance obligatoire de l'équipement et de la propagande.

Pour mieux préciser notre pensée, à cet égard, nous reprendrons bien volontiers ici, pour la faire nôtre, une déclaration de M. Ingrand, ancien commissaire général au tourisme, qui

soulignait avec insistance que les deux problèmes de l'équipement et de la propagande sont étroitement liés, et les solutions qu'ils comportent sont interdépendantes; sans une propagande valable, en effet, le meilleur équipement restera insuffisamment utilisé. Inversement, sans un équipement adéquat, la meilleure publicité risquera de produire le contraire des effets escomptés, pour devenir enfin, dans les cas limites, une véritable « contre-propagande ».

4° *Obtenir au maximum « le plein emploi » des moyens financiers qui seront mis à la disposition du plan* et accorder, à cet effet, la priorité aux investissements les plus rentables dans l'immédiat. La modicité des capitaux consacrés à ce secteur entraîne, par voie de conséquence, l'élimination des investissements dont l'efficacité reste trop éloignée et qui, en général, sont les plus volumineux.

5° *Concevoir un instrument de perfectionnement technique*, destiné à l'ensemble des industries touristiques, cet instrument devant être doté de moyens d'action suffisants pour procéder aux études préparatoires et faciliter les reconversions qui apparaissent indispensables.

Il devient, en effet, nécessaire de forger un outil permettant aux entreprises de s'adapter aux exigences si diverses que leur impose le développement du tourisme. L'erreur de la commission de modernisation de 1948 a été, sans aucun doute, d'avoir vu ce problème sous l'angle d'avant guerre, alors qu'il eût fallu, dès cette époque, faire montre d'une certaine prescience de l'avenir.

Il est donc indispensable que le nouveau plan soit étudié dans un esprit d'anticipation aussi large que possible afin que les différentes formes d'équipement qu'il devra prévoir ne se trouvent pas rapidement dépassées. Ainsi, l'équipement touristique français échappera, nous voulons l'espérer, au risque de modernisations déjà désuètes, alors même qu'elles ne sont pas encore complètement terminées.

Pour assurer cette indispensable unité de vues, de doctrine et d'action, comme pour prévenir tous errements, le ministre du tourisme, dont la mission est d'orienter, d'animer, de coordonner et de contrôler, aux différents stades, toutes les activités touristiques, doit pouvoir disposer d'un personnel compétent et notamment d'un corps d'inspection appelé à assurer, à l'intérieur comme à l'extérieur, les liaisons nécessaires à le renseigner utilement, à la suite d'enquêtes précises et à lui apporter ainsi tout un faisceau d'éléments concrets sur lequel il pourra, après avis du conseil supérieur du tourisme, étayer ses décisions.

6° *Choisir*, dès maintenant, un certain nombre de régions témoins, touristiquement valables, mais encore insuffisamment équipées, afin de procéder à des applications expérimentales auxquelles se trouveraient étroitement associés les représentants des collectivités locales et départementales.

S'agissant de zones qui ne sont pas encore marquées profondément par le tourisme, les formules les plus souples et les plus modernes pourraient, sans doute, s'y implanter dans de meilleures conditions. Les résultats obtenus auraient ainsi une signification beaucoup plus nette et constitueraient, en même temps qu'une série d'exemples et de prototypes, un meilleur enseignement pour l'avenir.

Nous pensons, en effet, qu'une meilleure répartition des tâches à l'échelon de base, qu'une délimitation plus précise des attributions des différentes organisations régionales déjà existantes, faciliteraient cette harmonieuse convergence des initiatives, en apportant une collaboration encore plus efficace à la mise en valeur et à l'expansion de notre tourisme.

***

Nous voici arrivés au terme de ce rapport « de synthèse », où se trouvent évoqués, aux côtés des avis les plus autorisés et des déclarations les plus pertinentes, l'essentiel des travaux de votre commission et les recommandations qui s'inscrivent dans le projet d'avis.

Qu'il s'agisse du problème social ou de l'équilibre indispensable de notre balance des comptes, le tourisme est devenu aujourd'hui un facteur déterminant de notre économie que l'on ne peut désormais ni méconnaître, ni négliger; aussi, devons-nous renouveler notre insistance pour qu'un effort *conséquent*, *durable* et *soutenu* permette d'en accroître les différentes virtualités.

Pour être pleinement efficace, l'œuvre du plan ne doit plus s'arrêter à des solutions provisoires ou fragmentaires qui ne sauraient aujourd'hui s'accomoder des impératifs que nous dicte un examen attentif des faits comme des grandes réalités. Au surplus, si, nous élevant au-dessus des contingences immédiates, nous prenons plus nettement conscience des immenses possibilités qui s'offrent à notre pays, nous puiserons dans cette pensée de nouvelles et sérieuses raisons d'encouragement et de certitude dans l'avenir de notre tourisme.

Tel est le sens et telle est la véritable portée que nous entendons donner à nos conclusions.

---

## ANNEXES
### au rapport présenté par M. Pierre Montlajon.

LISTE RECAPITULATIVE

I. — Enquête sur le mouvement touristique. — Fiche hôtelière.

II. — Tableau des allocations de devises accordées aux touristes étrangers.

III. — Bureau de douanes Paris-Tourisme.

IV. — Statistique de fréquentation des musées.

V. — Parc des moyens de transports touristiques:

A. — Société nationale des chemins de fer français. — Effectif et capacité du matériel voyageurs.

B. — Société nationale des chemins de fer français. — Trafic voyageurs, années 1949, 1950, 1951.

C. — Inventaire du parc automobile.

D. — Transports maritimes. — Reconstitution du tonnage des paquebots français de 1945 à 1952.

E. — Transports maritimes. — Trafic passagers de 1948 à 1951.

F. — Transports maritimes. — Trafic passagers sur les lignes de l'Atlantique-Nord de 1948 à 1952.

G. — Transports maritimes. — Répartition des passagers par classe sur les lignes de l'Atlantique-Nord de 1948 à 1951.

H. — Transports aériens. — Activité des compagnies aériennes françaises de 1947 à 1951.

VI. — Statistiques des prêts à l'hôtellerie. — Années 1949, 1950, 1951, 1er semestre 1952.

VII. — Activité des principales stations thermales françaises (1946 à 1951).

VIII. — Mise en œuvre du 1er plan (équipement collectif).

IX. — Prix des chambres dans les hôtels de tourisme.

X. — Cession de devises aux banques françaises par les voyageurs étrangers.

XI. — *a*) Durée moyenne de séjour du tourisme étranger (1949, 9 premiers mois).

XI. — *b*) Durée moyenne de séjour du touriste étranger (année 1950).

XI. — *c*) Durée moyenne de séjour du touriste étranger (année 1951).

XII. — Tableau des visiteurs étrangers venus en France de 1949 à 1952.

XIII. — Répartition des étrangers dans les hôtels de Paris de 1949 à 1951.

XIV. — Nombre des arrivées des touristes sur la Côte d'Azur de 1949 à 1951.

XV. — Arrivée mensuelle des étrangers en France de 1949 à 1951.

XVI. — Note sur la taxe sur les locaux loués en garnis.

## ANNEXE I

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la sûreté nationale.

Direction de la réglementation.

Sous-direction de la réglementation intérieure. 6e bureau.

Circulaire n° 253

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 28 juin 1952.

*Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets. (Métropole.)*

*Objet*: Uniformisation des fiches de police dans les hôtels.

Le modèle des fiches de police dans les hôtels est, aux termes du décret du 10 mars 1939, fixé par les préfets. Il en résulte une diversité entre les différents départements, qui n'est pas sans présenter des inconvénients.

Aussi, ai-je décidé, après une enquête qui s'est poursuivie, tant dans mes services qu'en province, d'instituer un modèle type, dont il vous appartiendra de prescrire, par arrêté, l'adoption par les hôteliers de votre département.

Ci-contre, ce modèle. Son format est de 8 cm sur 11 cm. Les fiches seront imprimées recto-verso sur un papier blanc rigide (genre carte offset) d'un poids minimum de 160 grammes au mètre carré.

Ci-joint, également, un modèle bilingue, dont l'adoption ne saurait, toutefois, avoir un caractère obligatoire.

Contrairement à ce qui a été proposé par certains d'entre vous, je n'ai pas cru devoir retenir un format différent de celui des fiches de diffusion habituelle. Dans les grandes villes, en effet, où les fiches de voyageurs sont nombreuses et les fichiers constamment utilisés, les dépassants se couchent sur les autres fiches, rendant pratiquement impossible l'utilisation du fichier pour les fiches autres que celles d'hôtels.

Vous voudrez bien prendre, dès à présent, contact avec les syndicats hôteliers de votre département en vue de fixer une date de la réforme qui laisse aux utilisateurs un délai suffisant pour l'épuisement de leurs stocks, la fourniture des fiches continuant à être assurée, comme par le passé, par les hôteliers.

J'ajoute que j'ai fait imprimer une certaine quantité de spécimens des nouveaux modèles. Je vous prie de m'indiquer le nombre qui vous est nécessaire pour en assurer la diffusion aux services administratifs et organismes privés directement intéressés.

Pour le ministre de l'intérieur:
*Le directeur général de la sûreté nationale,*
Signé: ROBERT HIRSCH.

Destinataires: MM. les préfets. — Copies: archives.

RECTO

FICHE DE VOYAGEUR

NOM : .....
(écrire en majuscules).

Nom de jeune fille : .....

Prénoms : .....

Né le ..... à .....

Département (ou pays pour l'étranger) .....

PIECES D'IDENTITE PRODUITES

Nature : .....

N° : ..... délivré le : .....

à : ..... par .....

Date d'entrée en France : .....
(pour les étrangers).

NATIONALITE : .....

VERSO

Profession : .....

Domicile habituel : .....

Venant de : .....

Allant à : .....

Objet du voyage : (travail, santé, tourisme) .....

Nombre d'enfants de moins de 15 ans accompagnant le chef de famille : .....

N° d'immatriculation du véhicule : .....

..... le .....
(Signature.)

Chambre n° .....

Nom et adresse de l'hôtel :

RECTO

FICHE DE VOYAGEUR

NOM : .....
Name in capital letters (écrire en majuscules).

Nom de jeune fille : .....
Maiden name

Prénoms : .....
Christian names

Né le : ..... à .....
Date and place of Birth

Département (ou pays pour l'étranger) : .....
Country

PIECES D'IDENTITE PRODUITES
Identy documents produced

Nature : .....
Type of identy document produced

N° : ..... délivré le : .....
N issued on

à : ..... par .....
at by

Date d'entrée en France : .....
(pour les étrangers).
Date of entry into France

NATIONALITE : .....
Nationality

VERSO

Profession : .....
Occupation

Domicile habituel : .....
Home address

Venant de : .....
Coming from

Allant à : .....
Going to

Objet du voyage : (travail, santé, tourisme) .....
Reason for the journey (business, health, tourism)

Nombre d'enfants de moins de 15 ans accompagnant le chef de famille : .....
Number of children under 15 years with the head of the family

N° d'immatriculation du véhicule : .....
Car number plate

..... le .....
(Signature.)

Chambre n° .....

Nom et adresse de l'hôtel :

## ANNEXE II

**Allocations de devises accordées aux touristes étrangers par leurs gouvernements respectifs.**

EUROPE

*Suisse et Portugal.*

Ils bénéficient d'un régime de liberté des changes. Les ressortissants domiciliés dans ces deux pays peuvent entrer en France avec un montant illimité de devises étrangères ou françaises.

Tous les autres pays d'Europe sont soumis au régime de contrôle des changes.

*Angleterre et Irlande.*

La Grande-Bretagne accorde 25 livres par touriste et par an et 15 livres par enfant, à partir de 12 ans et par an, pour les voyages à l'étranger. Une allocation supplémentaire de 15 livres par voiture est allouée aux automobilistes, pour couvrir les frais d'essence à l'étranger.

Il n'y a aucune restriction pour les voyages à l'intérieur de la zone sterling (l'Islande fait partie de cette zone). Depuis le 28 janvier 1952, la réglementation en vigueur dans la zone sterling n'est plus applicable dans les pays du groupe Uniscan (Danemark, Norvège, Suède).

*Pays du Bénélux.*

La Belgique et le Luxembourg accordent à leurs ressortissants la contre-valeur de 25.000 francs belges ou luxembourgeois, par personne et par voyage.

La Hollande donne 600 florins annuellement à ses touristes et 200 florins aux enfants âgés de moins de 12 ans, plus 100 florins aux possesseurs d'automobiles et plus 250 florins aux automobilistes se rendant en France.

*Pays scandinaves.*

Le Danemark accorde 750 couronnes danoises par personne et par an, plus 250 couronnes danoises pour les automobilistes et 125 couronnes danoises pour les motocyclistes.

La Suède accorde 750 couronnes suédoises par personne et par an, plus 250 couronnes suédoises, pour les automobilistes et les motocyclistes.

La Finlande octroie 30.000 francs français, par personne et par an. Chaque voyageurs peut, en outre, sortir de Finlande 30.000 marks finlandais qui sont négociables en France à un taux libre inférieur de 33 p. 100 au taux officiel (c'est-à-dire 1 franc au lieu de 1,51 franc par mark à la date du 20 février 1952).

*Allemagne.*

Chaque touriste a droit à 500 marks par personne et par an, pour se rendre dans n'importe quel pays d'Europe, à l'exception de l'Espagne et des pays de l'Est de l'Europe (décision de novembre 1951).

*Italie.*

Le Gouvernement italien accorde, en francs français, la contre-valeur de 200.000 lires par personne et par an (*Journal officiel du Tourisme italien* du 13 décembre 1951).

*Espagne.*

Chaque personne a droit d'emporter 2.000 pesetas hors du pays par voyage; aucune devise n'est délivrée.

CONTINENT AMÉRICAIN

Les Etats-Unis, le Canada, le Mexique et les Républiques d'Amérique latine ont un régime de liberté de change; les ressortissants domiciliés dans ces pays peuvent venir en France porteurs de montants illimités de devises et de francs français.

Le Brésil et la République Argentine sont soumis au régime de contrôle des changes. Il est toutefois possible de se procurer au Brésil des devises sur le marché libre, qui fonctionne officiellement. Les devises ainsi obtenues sont vendues à un taux de 50 p. 100 supérieur au taux légal. L'Argentine a un régime de contrôle des changes très strict. En fait, les sujets argentins ne peuvent venir en France que pour une raison officielle; en pareil cas, une allocation de devises leur est accordée; autrement, ils doivent utiliser des avoirs en compte à Montevideo, en Uruguay ou aux Etats-Unis.

*Zone sterling.*

Même réglementation pour le change que celle en vigueur en Angleterre. En fait, ces mesures sont appliquées avec plus de souplesse.

L'Inde accorde 600 livres par personne, tous les deux ans.

L'Egypte, qui ne fait plus partie de la zone sterling, accorde la contre-valeur de 50 livres en francs français par personne pour un séjour d'un mois et de 200 livres par personne, pour un séjour supérieur à un mois.

La Nouvelle-Zélande accorde 50 livres pour les adultes et 35 livres pour les enfants.

## ANNEXE III

Extrait du *Journal officiel* du 5 mars 1952, page 2383.

**Création du bureau des douanes de Paris-tourisme et fixation de ses attributions.**

Le ministre du budget,

Vu le code des douanes, et notamment ses articles 24 (§ 1er) et 47 (§ 1er),

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé un bureau des douanes de Paris-tourisme, sis au numéro 51 de l'avenue Kléber, à Paris.

Art. 2. — Les attributions de ce bureau sont limitées aux opérations énumérées ci-après:

Délivrance et renouvellement des laissez-passer de courte durée pour voitures automobiles;

Mise sous douane des voitures vendues à l'exportation par les constructeurs français non dotés d'une recette particulière des douanes de rattachement;

Mise sous douane des voitures étrangères vendues en exemption des droits à des concessionnaires étrangers;

Renouvellement et prolongation des carnets de passages et des trypliques.

Mise des véhicules sous le régime de l'entrepôt fictif, plombages, déplombages;

Transferts de propriété de voitures étrangères;

Etablissement de certificats de présence en France pour régularisation de triptyques étrangers, vérification des voitures;

Contrôle des opérations de délivrance et apurement des dyptiques;

Dédouanement des véhicules automobiles (opérations de régularisation);

Etablissement de certificats pour l'immatriculation des véhicules;

Délivrance et renouvellement des acquits avec dispense de caution (véhicules diplomatiques et consulaires).

Régularisation des titres de tourisme, recherches;

Délivrance des passavants pour voitures.

Art. 3. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et prendra effet à compter du 2 janvier 1952.

PIERRE COURANT.

## ANNEXE IV

**Statistiques des entrées dans quelques musées de France.**

| MUSÉES | 1938 | 1949 | 1951 |
|---|---|---|---|
| Louvre | 290.662 | 515.000 | 551.000 |
| Jeu de Paume | 5.634 | 118.000 | 136.000 |
| Musée d'art moderne | 26.000 | 32.000 | 61.214 |
| Versailles | 1.142.000 | 1.216.000 | 1.100.000 |
| Aix-en-Provence | 4.117 | » | 1.700 |
| Avignon (musée Calvet) | 4.000 | » | 9.000 |
| Tours | 6.000 | » | 20.000 |
| Besançon | 5.000 | » | 11.000 |
| Lille | 25.000 | » | 19.000 |
| Valenciennes | 2.000 | » | 12.000 |
| Dijon | 38.000 | » | 60.000 |
| Albi | 5.721 | » | 22.602 |
| Nantes | 4.000 | » | 18.000 |
| Antibes | 500 | » | 18.000 |
| Nice | 18.000 | » | 16.000 |
| Rennes | 2.500 | » | 18.950 |
| Bourg-en-Bresse | 5.000 | » | 60.000 |
| Le Puy | 15.000 | » | 60.000 |

## ANNEXE V *a*

*Effectif en exploitation fin décembre 1952 du matériel à voyageurs de la Société nationale des chemins de fer français.*

| | | |
|---|---|---|
| Voitures à voyageurs: | | |
| Grandes lignes..... | Métalliques ..... | 4.979 |
| | Bois boggies..... | 1.779 |
| | Total grandes lignes..... | 6.758 |
| Omnibus ..... | Métalliques boggies..... | 100 |
| | Bois essieux..... | 7.271 |
| | Total omnibus..... | 7.371 |
| Banlieue ..... | | 1.205 |
| Remorques d'autorails. | Boggies ..... | 166 |
| | Essieux ..... | 110 |
| | Aménagées ..... | 301 |
| | Total remorques d'autorails..... | 577 |
| Remorques d'automotrices..... | | 386 |

## ANNEXE V *a1*

*Capacité de transport du matériel voyageurs de la Société nationale des chemins de fer français.*

Nombre de places offertes. — Année 1952.

| | 1re CLASSE | 2e CLASSE | 3e CLASSE | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| Banlieue: | | | | |
| Places assises..... | ▼ | 31.504 | 125.450 | 156.954 |
| Autorails: | | | | |
| Places assises..... | 953 | 10.802 | 59.782 | 71.537 |
| Grandes lignes: | | | | |
| Places couchées..... | 3.966 | 6.464 | 898 | 11.328 |
| Places assises..... | 35.507 | 171.446 | 724.356 | 931.309 |
| Ensemble: | | | | |
| Places couchées..... | 3.966 | 6.464 | 898 | 11.328 |
| Places assises..... | 36.460 | 213.752 | 909.588 | 1.159.800 |
| Parc W.-L. circulant en France ..... | 160 | 2.378 | 60 | 2.598 |
| Parc Pullman (W.-L.). | 936 | 704 | ▼ | 1.640 |

## ANNEXE V *b*

*Trafic voyageurs de la Société nationale des chemins de fer français.*

| | | 1938 | 1948 | 1949 | 1950 | 1951 | 1952 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I. — *Nombre de voyageurs* (en milliers). | | | | | | | |
| Banlieue ..... | 2e classe..... | 14.300 | 21.600 | 20.000 | 17.700 | 15.900 | 14.000 |
| | 3e classe..... | 235.000 | 312.000 | 297.000 | 283.000 | 274.000 | 266.000 |
| Total banlieue..... | | 249.300 | 333.600 | 317.000 | 300.700 | 289.900 | 280.000 |
| Grandes lignes..... | 1re classe..... | 1.700 | 2.850 | 2.320 | 2.020 | 2.250 | 2.200 |
| | 2e classe..... | 15.000 | 19.500 | 15.800 | 13.700 | 15.500 | 16.200 |
| | 3e classe..... | 274.000 | 289.000 | 262.000 | 229.000 | 241.000 | 242.000 |
| Total grandes lignes..... | | 290.700 | 311.350 | 280.120 | 244.720 | 258.750 | 260.000 |
| Ensemble ..... | 1re classe..... | 1.700 | 2.850 | 2.320 | 2.020 | 2.250 | 2.200 |
| | 2e classe..... | 29.300 | 41.100 | 35.800 | 31.400 | 31.400 | 30.200 |
| | 3e classe..... | 509.000 | 601.000 | 559.000 | 512.000 | 515.000 | 508.000 |
| Total ensemble..... | | 540.000 | 644.950 | 597.120 | 545.420 | 548.650 | 540.000 |
| II. — *Nombre de voyageurs-kilomètres* (en millions). | | | | | | | |
| Banlieue ..... | 2e classe..... | 190 | 270 | 270 | 250 | 230 | 220 |
| | 3e classe..... | 3.590 | 4.490 | 4.220 | 3.940 | 3.800 | 3.600 |
| Total banlieue..... | | 3.780 | 4.760 | 4.490 | 4.190 | 4.030 | 3.820 |
| Grandes lignes..... | 1re classe..... | 500 | 960 | 860 | 780 | 840 | 900 |
| | 2e classe..... | 2.470 | 4.230 | 3.940 | 3.660 | 4.090 | 4.400 |
| | 3e classe..... | 15.310 | 20.610 | 20.180 | 17.760 | 19.100 | 19.300 |
| Total grandes lignes..... | | 18.280 | 25.800 | 24.980 | 22.200 | 24.030 | 24.600 |
| Ensemble ..... | 1re classe..... | 500 | 960 | 860 | 780 | 840 | 900 |
| | 2e classe..... | 2.660 | 4.500 | 4.210 | 3.910 | 4.320 | 4.620 |
| | 3e classe..... | 18.900 | 25.100 | 24.400 | 21.700 | 22.900 | 22.900 |
| Total ensemble..... | | 22.060 | 30.560 | 29.470 | 26.390 | 28.060 | 28.420 |

## ANNEXE V c

**Parc automobile au 30 septembre 1951.**

*Véhicules de transport de voyageurs.*

| | TOTAL | 6-9 PLACES | 10-19 PLACES | 20-29 PLACES | 30-39 PLACES | 40 PLACES et plus. | NON INDIQUÉ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Transport public routier (entreprises privées) | 16.641 | 74 | 1.688 | 4.101 | 6.258 | 4.471 | 49 |
| Régies et V. F. I. L. (sauf R. A. T. P.) (sans trolleybus) | 1.813 | » | 256 | 560 | 720 | 275 | 2 |
| Location de véhicules | 75 | » | 14 | 9 | 34 | 18 | » |
| Autres moyens de transport | 74 | » | 5 | 4 | 15 | 50 | » |
| Total transport public | 18.603 | 74 | 1.963 | 4.674 | 7.027 | 4.814 | 51 |
| Administrations domaines | 374 | » | 268 | 101 | 2 | 3 | » |
| Nomades, forains | 244 | 9 | 47 | 107 | 35 | 10 | 36 |
| Autres professions | 2.638 | 23 | 505 | 547 | 719 | 817 | 27 |
| Total transport privé | 3.256 | 32 | 820 | 755 | 756 | 830 | 63 |
| Ensemble | 21.859 | 106 | 2.783 | 5.429 | 7.783 | 5.644 | 114 |

## ANNEXE V c1

*Activité routière voyageurs en 1951.*

| TYPE DU VÉHICULE | NOMBRE | PARCOURS TOTAUX (en millions de kilomètres). | CHARGEMENT MOYEN | VOYAGEURS/KILOMÈTRE (en millions). |
|---|---|---|---|---|
| Voitures particulières | 1.766.000 | 12.892 | 1,7 v | 21.916 |
| Taxis | 21.500 | 387 | 1,2 v | 464 |
| Autocars | 23.400 | 632 | 17 v | 10.714 |
| Véhicules spéciaux | 7.000 | 63 | 3 v | 189 |
| Voitures étrangères | » | 2.400 | 3 v | 7.200 |
| | | 16.374 | | 40.513 |

## ANNEXE V d

*Transports maritimes.*

Reconstitution du tonnage des paquebots en service en France de 1945 à 1952

| | TONNEAUX jauge brute. |
|---|---|
| Tonnage des paquebots en service au: | |
| 1er octobre 1945 | 366.000 |
| 1er octobre 1946 | 421.000 |
| 1er octobre 1947 | 446.000 |
| 1er septembre 1948 | 552.213 |
| 1er septembre 1949 | 601.243 |
| 1er septembre 1950 | 695.597 |
| 1er septembre 1951 | 727.521 |
| 1er septembre 1952 | 793.152 |
| En construction ou en achèvement au 1er septembre 1952 | 189.500 |

## ANNEXE V e

*Transports maritimes.*

Trafic total des passagers de 1948 à 1951.
Part du pavillon français dans le trafic international.

| ANNÉES | TRAFIC sous pavillon français. | TRAFIC TOTAL sous tous pavillons. | PART du pavillon français. |
|---|---|---|---|
| 1938 | 924.348 | 2.313.429 | 40 p. 100. |
| 1948 | 435.306 | 1.481.804 | 30 p. 100. |
| 1949 | 683.942 | 2.116.392 | 30 p. 100. |
| 1950 | 1.204.364 | 2.831.575 | 42 p. 100. |
| 1951 | 1.426.321 | 3.112.472 | 45 p. 100. |

## ANNEXE V *f*

*Trafic maritime des passagers sur les lignes de l'Atlantique Nord (tous pavillons).*

Coefficient de remplissage des paquebots en service.

| ANNÉES | WESTBOUND | | EASTBOUND | | TOTAL | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Trafic. | Pourcentage de remplissage. | Trafic. | Pourcentage de remplissage. | Trafic. | Pourcentage de remplissage. |
| 1948 | 289.795 | » | 208.756 | » | 498.000 | 82 |
| 1949 | 335.643 | 84 | 264.701 | 67 | 600.344 | 76 |
| 1950 | 374.631 | 78 | 301.530 | 65 | 676.161 | 72 |
| 1951 | 421.577 | 84 | 282.900 | 58 | 704.477 | 71 |
| 1952 | » | » | » | » | 830.000 | 76 |

## ANNEXE V *g*

*Trafic maritime Atlantique Nord (tous pavillons).*

Répartition des passagers par classes.

| ANNÉES | PREMIÈRE CLASSE | | CABINE | | TOURISTE | | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Passagers. | Pourcentage. | Passagers. | Pourcentage. | Passagers. | Pourcentage. | |
| 1948 | 197.807 | 39,7 | 107.426 | 21,6 | 193.318 | 38,7 | 498.551 |
| 1949 | 243.935 | 40,6 | 122.595 | 20,4 | 233.814 | 39 | 600.344 |
| 1950 | 253.214 | 37,4 | 131.959 | 19,5 | 290.988 | 43,1 | 676.161 |
| 1951 | 213.229 | 30,3 | 131.574 | 18,7 | 359.674 | 51 | 704.477 |

## ANNEXE V *h*

*Activité des compagnies aériennes françaises au cours des dernières années.*

| ANNÉES | NOMBRE D'APPAREILS | | | PASSAGERS (En milliers.) | | | PASSAGERS-KM (En millions.) | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Compagnie Air France. | Autres compagnies. | Ensemble. | Compagnie Air France. | Autres compagnies. | Total. | Compagnie Air France. | Autres compagnies. | Ensemble. |
| 1938 | » | » | » | 104 | 8 | 112 | 66 | 7 | 73 |
| 1947 | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 1948 | 140 | 154 | 294 | 573 | 201 | 774 | 831 | 213 | 1.044 |
| 1949 | 146 | 122 | 268 | 650 | 270 | 920 | 1.000 | 315 | 1.315 |
| 1950 | 125 | 95 | 220 | 775 | 340 | 1.115 | 1.115 | 451 | 1.566 |
| 1951 | 119 | 72 | 191 | 971 | 350 | 1.321 | 1.260 | 520 | 1.780 |
| 1952 | » | » | » | » | » | » | » | » | » |

## ANNEXE VI

**Programme de modernisation des hôtels de tourisme, statistique par département des chambres modernisées ou créées avec l'appui des crédits d'investissement.**

(Années 1949, 1950, 1951 et premier semestre 1952.)

| DÉPARTEMENTS | NOMBRE de prêts. | MONTANT des crédits. | CHAMBRES Modernes. | CHAMBRES Créées. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Francs. | | | |
| Ain | 26 | 56.000 | 321 | 78 | 399 |
| Aisne | 1 | 1.000 | » | 9 | 9 |
| Allier | 23 | 47.000 | 676 | 15 | 691 |
| Alpes (Basses-) | 17 | 48.076 | 403 | 142 | 545 |
| Alpes (Hautes-) | 55 | 158.550 | 576 | 403 | 979 |
| Alpes-Maritimes | 64 | 213.450 | 1.286 | 285 | 1.571 |
| Ardèche | 12 | 15.200 | 107 | 59 | 166 |
| Ardennes | 2 | 4.500 | 17 | 12 | 29 |
| Ariège | 3 | 22.000 | 64 | 38 | 102 |
| Aube | 1 | 1.700 | 41 | » | 41 |
| Aude | 7 | 24.500 | 156 | 32 | 188 |
| Aveyron | 9 | 18.000 | 296 | 11 | 307 |
| Bouches-du-Rhône | 6 | 10.500 | 202 | » | 202 |
| Calvados | 19 | 62.390 | 260 | 163 | 423 |
| Cantal | 12 | 29.000 | 210 | 103 | 313 |
| Charente | 3 | 3.700 | 20 | 11 | 31 |
| Charente-Maritime | 11 | 48.160 | 280 | 130 | 410 |
| Cher | 8 | 8.850 | 37 | 3 | 40 |
| Corrèze | 11 | 41.600 | 202 | 74 | 276 |
| Corse | 6 | 15.300 | 133 | 20 | 153 |
| Côte-d'Or | 12 | 25.350 | 429 | 62 | 481 |
| Côtes-du-Nord | 32 | 48.400 | 737 | 56 | 793 |
| Creuse | 6 | 20.800 | 203 | 24 | 227 |
| Dordogne | 3 | 9.350 | 80 | 4 | 84 |
| Doubs | 13 | 40.500 | 319 | 41 | 360 |
| Drôme | 13 | 18.450 | 200 | 29 | 229 |
| Eure | 11 | 11.825 | 144 | 11 | 155 |
| Eure-et-Loir | 12 | 28.750 | 152 | 30 | 182 |
| Finistère | 52 | 192.550 | 917 | 456 | 1.373 |
| Gard | 12 | 24.100 | 233 | 56 | 289 |
| Garonne (Haute-) | 12 | 23.400 | 246 | 99 | 345 |
| Gers | 6 | 14.850 | 86 | 53 | 139 |
| Gironde | 6 | 10.900 | 131 | 30 | 161 |
| Hérault | 4 | 9.100 | 49 | 13 | 62 |
| Ille-et-Vilaine | 23 | 55.100 | 465 | 125 | 590 |
| Indre | 8 | 16.450 | 165 | 33 | 198 |
| Indre-et-Loire | 15 | 18.190 | 123 | 24 | 147 |
| Isère | 43 | 124.200 | 356 | 295 | 651 |
| Jura | 14 | 26.700 | 258 | 50 | 308 |
| Landes | 28 | 74.600 | 275 | 253 | 528 |
| Loire | 10 | 14.850 | 183 | 30 | 213 |
| Loire (Haute-) | 22 | 38.600 | 227 | 78 | 305 |
| Loir-et-Cher | 2 | 1.800 | 26 | » | 26 |
| Loire-Inférieure | 21 | 57.000 | 620 | 227 | 847 |
| Loiret | 8 | 22.400 | 87 | 28 | 115 |
| Lot | 29 | 32.150 | 359 | 77 | 436 |
| Lot-et-Garonne | 3 | 1.900 | 72 | » | 72 |
| Lozère | 26 | 43.600 | 267 | 128 | 395 |
| Maine-et-Loire | 15 | 18.500 | 276 | 13 | 289 |
| Manche | 24 | 37.600 | 301 | 77 | 378 |
| Marne | 3 | 3.000 | 54 | » | 54 |
| Mayenne | 5 | 4.600 | 70 | » | 70 |
| Marne (Haute-) | 11 | 20.700 | 89 | 53 | 142 |
| Meurthe-et-Moselle | 2 | 2.600 | 35 | » | 35 |
| Meuse | 2 | 3.500 | 46 | » | 46 |
| Morbihan | 36 | 118.780 | 308 | 336 | 644 |
| Moselle | 13 | 24.650 | 99 | 12 | 111 |
| Nièvre | 13 | 26.200 | 266 | 13 | 279 |
| Nord | 7 | 23.400 | 32 | 43 | 75 |
| Oise | 3 | 3.900 | » | 14 | 14 |
| Orne | 9 | 20.150 | 155 | 38 | 193 |
| Pas-de-Calais | 7 | 26.300 | 70 | 92 | 162 |
| Puy-de-Dôme | 21 | 59.750 | 729 | 144 | 873 |
| Pyrénées (Basses-) | 48 | 128.810 | 1.065 | 283 | 1.348 |
| Pyrénées (Hautes-) | 63 | 139.900 | 1.673 | 379 | 2.052 |
| Pyrénées-Orientales | 47 | 157.650 | 730 | 394 | 1.124 |
| Rhin (Bas-) | 19 | 77.832 | 417 | 154 | 571 |
| Rhin (Haut-) | 14 | 59.900 | 264 | 66 | 330 |
| Rhône | 14 | 86.650 | 259 | 46 | 305 |
| Saône (Haute-) | 4 | 39.000 | 191 | 34 | 225 |
| Saône-et-Loire | 40 | 108.210 | 617 | 113 | 730 |
| Sarthe | 9 | 29.600 | 100 | 17 | 117 |
| Savoie | 122 | 417.400 | 1.760 | 855 | 2.615 |
| Savoie (Haute-) | 296 | 633.715 | 4.348 | 1.467 | 5.815 |
| Seine | 154 | 411.150 | 5.011 | 107 | 5.118 |
| Seine-Inférieure | 23 | 111.125 | 433 | 269 | 702 |
| Seine-et-Marne | 16 | 28.875 | 190 | 42 | 232 |
| Seine-et-Oise | 40 | 57.900 | 449 | 58 | 507 |
| Sèvres (Deux-) | 6 | 7.600 | 159 | 7 | 166 |
| Somme | 1 | 1.500 | 7 | 9 | 16 |
| Tarn | 17 | 30.800 | 364 | 55 | 419 |
| Tarn-et-Garonne | 2 | 2.700 | 10 | » | 10 |
| Territoire de Belfort | 3 | 7.500 | 173 | » | 173 |
| Var | 42 | 141.580 | 681 | 257 | 938 |
| Vaucluse | 9 | 9.000 | 127 | 8 | 135 |
| Vendée | 10 | 13.200 | 254 | » | 254 |
| Vienne | 2 | 1.300 | 31 | » | 31 |
| Vienne (Haute-) | 5 | 9.500 | 64 | 10 | 74 |
| Vosges | 22 | 121.400 | 358 | 362 | 720 |
| Yonne | 15 | 27.850 | 238 | 35 | 273 |
| Totaux | 1.956 | 5.128.748 | 35.199 | 9.752 | 44.951 |

## ANNEXE VII

**Activité des principales stations thermales françaises.**

(Années 1946, 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951.)

| ÉTABLISSEMENTS | 1946 Français. | 1946 Etrangers. | 1947 Français. | 1947 Etrangers. | 1948 Français. | 1948 Etrangers. | 1949 Français. | 1949 Etrangers. | 1950 Français. | 1950 Etrangers. | 1951 Français. | 1951 Etrangers. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Aix-les-Bains | » | » | » | » | » | » | 23.657 | 9.196 | 28.751 | 11.933 | 27.333 | 10.131 |
| Aix-les-Marlioz | 903 | 100 | 1.000 | 230 | 859 | 143 | 920 | 201 | 934 | 256 | 1.035 | 288 |
| Aix-en-Provence | 565 | 11 | 930 | 15 | 967 | 101 | 188 | 24 | 1.072 | 58 | 1.029 | 62 |
| Allevard-les-Bains | » | » | » | » | » | » | 3.014 | 8 | 3.623 | 24 | 4.294 | 42 |
| Amélie-les-Bains | » | » | » | » | » | » | 1.082 | 274 | 224 | 48 | 1.307 | 243 |
| Argelès-Gazost | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Audinac | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Ax-les-Thermes | 2.390 | 40 | » | » | » | » | 3.530 | 367 | 3.415 | 318 | 3.300 | 260 |
| Bagnères-de-Bigorre | » | » | » | » | » | » | 2.294 | 11 | 2.581 | 22 | 3.023 | 25 |
| Bagnoles-de-l'Orne | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Bains-les-Bains | » | » | » | » | » | » | 1.010 | » | 1.101 | 198 | 1.164 | 211 |
| Balaruc-les-Bains | 330 | 32 | 460 | » | 388 | 17 | » | » | 950 | 11 | 1.030 | 38 |
| Baraci | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Barbazan | » | » | » | » | » | » | » | » | 1.148 | 6 | 1.287 | » |
| Barbotan | 3.478 | 5 | 3.361 | 11 | 2.971 | 7 | 3.410 | 35 | » | » | 3.466 | 88 |

| ÉTABLISSEMENTS | 1946 | | 1947 | | 1948 | | 1949 | | 1950 | | 1951 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Français. | Etrangers. | Français. | Etrangers. | Français. | Etrangers. | Français. | Etrangers. | Français. | Etrangers. | Français. | Etrangers. |
| Barèges | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Beaucens | 299 | 41 | 354 | 9 | 283 | 7 | » | » | » | » | 340 | 3 |
| Besançon-la-Mouillère | » | » | » | » | » | » | 4.500 | 1.289 | » | » | » | » |
| Biarritz | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Le Boulou | » | » | » | » | » | » | 1.121 | 109 | 12.367 | 290 | 939 | 370 |
| Bourbon-Lancy | 890 | 7 | » | 8 | » | » | 1.017 | 11 | 968 | 22 | 1.029 | 21 |
| Bourbon-l'Archambault | 2.569 | 11 | 2.786 | 18 | 2.226 | 18 | 2.319 | 26 | 2.334 | 27 | 2.456 | 23 |
| Bourbonne-les-Bains | 2.188 | 12 | 3.132 | 18 | 2.980 | 30 | 2.728 | 56 | 3.315 | 46 | 3.458 | 74 |
| La Bourboule | 6.037 | 41 | 7.841 | 110 | 7.205 | 155 | » | » | 8.056 | 348 | 4.545 | 176 |
| Brides-les-Bains | » | » | » | » | » | » | 6.528 | 290 | 1.938 | 223 | 1.891 | 269 |
| Bussang | » | » | » | » | 150 | 2 | 1.719 | 239 | 513 | 132 | 642 | 185 |
| Cadéac | » | » | » | » | » | » | 611 | 168 | » | » | » | » |
| Camoins-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | 297 | 45 | 363 | 16 |
| Capvern | » | » | » | » | » | » | 3.594 | 54 | 4.070 | 74 | 4.329 | 51 |
| Castera-Verduzan | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Cauterets | 5.080 | 780 | 6.856 | 985 | 5.719 | 1.240 | » | » | » | » | » | » |
| Challes-les-Eaux | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 2.393 | 100 |
| Charbonnières-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Châteauneuf-les-Bains | Pas d'exploitation. | | » | » | » | » | » | » | 210 | 24 | 139 | 10 |
| Châtelguyon | 6.888 | 315 | 7.364 | 2.141 | 6.556 | 2.201 | 7.019 | 490 | 10.791 | 524 | 12.007 | 531 |
| Chaudes-Aigues | 620 | 27 | 679 | 39 | 589 | 43 | 599 | 42 | 681 | 39 | 667 | 14 |
| Contrexéville | » | » | » | » | » | » | 1.269 | 59 | 1.652 | 83 | 1.583 | 273 |
| Dax | » | » | » | » | » | » | 2.355 | 280 | 2.372 | 335 | 3.550 | 335 |
| Digne-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Divonne-les-Bains | Pas d'exploitation. | | » | » | 1.375 | 60 | 1.818 | 72 | 2.110 | 60 | » | » |
| Eaux-Bonnes | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Eaux-Chaudes | 118 | 2 | 189 | 4 | 226 | 4 | » | » | » | » | » | » |
| Encausse-les-Thermes | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Enghien-les-Bains | » | » | » | » | » | » | 1.791 | 76 | 2.352 | 23 | 1.834 | 79 |
| Escouloubre | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Eugénie-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Evaux-les-Bains | » | » | » | » | 173 | 1 | 316 | 9 | » | » | 413 | » |
| Evian-les-Bains | 12.674 | 2.343 | 18.489 | 3.966 | 15.799 | 5.950 | 18.511 | 8.523 | 20.350 | 7.964 | 20.216 | 6.851 |
| Forges-Thermal | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Les Fumades | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Ginolles-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | 187 | » | » | » |
| Gréoux-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | 545 | 138 | 640 | 165 |
| Labarthe-de-Rivière | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| La Léchère | 1.037 | 39 | 1.286 | 47 | 1.221 | 79 | 1.491 | 113 | 1.642 | 92 | » | 100 |
| Lamalou-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 73 |
| Lons-le-Saunier | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Luchon | » | » | » | » | » | » | » | » | 20.798 | » | 15.041 | 125 |
| Luxeuil | 655 | 21 | 843 | 49 | 721 | 65 | 833 | 92 | 895 | 92 | 997 | 98 |
| Martigny | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Miers | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Molitg-les-Bains | » | » | » | » | 800 | 50 | 494 | 67 | 750 | 85 | 576 | 15 |
| Mont-Dore | 10.917 | 451 | 13.390 | 637 | 11.229 | 1.072 | 10.983 | 1.158 | 10.819 | 1.644 | 11.385 | 1.492 |
| Montrond-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Morsbronn-les-Bains | 150 | » | 1.215 | 51 | 1.931 | 96 | 2.287 | 283 | 2.122 | 186 | » | » |
| Neris-les-Bains | 3.091 | 29 | 3.863 | 47 | 3.335 | 30 | 3.225 | 215 | 3.645 | 181 | 3.736 | 52 |
| Neyrac | » | » | » | » | » | » | 123 | 15 | » | » | » | » |
| Plombières | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 3.465 | 674 |
| Pougues | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Préhacq-les-Bains | 733 | 8 | 822 | 9 | 579 | 10 | 553 | 9 | 587 | 5 | 593 | 21 |
| La Preste | » | » | » | » | » | » | 943 | 32 | » | » | 1.159 | 46 |
| Rennes-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| La Roche-Posay | 1.169 | 10 | 1.503 | 45 | 1.321 | 28 | 1.415 | 41 | 1.678 | 73 | » | » |
| Sté Hydron | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Saint-Roch | 410 | 9 | 637 | 16 | 687 | 10 | 578 | » | » | » | » | » |
| Roscoff | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Royat | 4.850 | 170 | 6.678 | 282 | 6.680 | 441 | 7.096 | 1.119 | 7.683 | 1.385 | 8.314 | 1.300 |
| Sail-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Saint-Amand | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Saint-Christau | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 104 | » |
| Saint-Didier | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Saint-Gervais-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Saint-Honoré-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Saint-Laurent-les-Bains | 470 | » | 394 | 6 | 306 | 9 | » | » | » | » | » | » |
| Saint-Nectaire | 1.681 | 29 | 2.271 | 41 | 2.132 | 43 | 2.276 | 175 | 2.779 | 67 | 3.025 | 61 |
| Saint-Sauveur | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Salies-de-Béarn | 4.973 | 40 | 5.416 | 38 | 3.793 | 99 | 3.747 | 104 | 3.552 | 33 | 3.625 | 23 |
| Salies-du-Salat | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 2.000 | 2 |
| Salins-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Saubusse-les-Bains | 165 | 5 | 191 | 10 | 6 | 9 | 143 | 4 | » | » | » | » |
| Saujon | » | » | » | » | » | » | » | » | 370 | 6 | » | » |
| Sermaize-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 2 | 9 |
| Siradan | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Tercy-les-Bains | » | » | » | » | » | » | 97 | 17 | 133 | 13 | 80 | 14 |
| Trébas-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Uriage | 1.100 | 52 | 1.502 | 98 | 1.275 | 125 | 1.627 | 155 | » | » | 1.058 | 34 |
| Ussat-les-Bains | 556 | 6 | 650 | 15 | 601 | 7 | 751 | 9 | 696 | 5 | 748 | 26 |
| Usson-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Vals | 431 | 11 | 604 | 6 | 705 | 7 | 789 | 150 | 184 | 14 | 714 | 21 |
| Vernet-les-Bains | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Vichy | » | » | » | » | » | » | » | » | 84.991 | 13.265 | » | » |
| Vittel | 3.138 | 1.089 | 6.264 | 7.008 | 6.493 | 11.057 | 8.537 | 14.941 | 10.646 | 9.777 | 13.466 | 13.298 |

## ANNEXE VIII

**Mise en œuvre du 1er plan.**

Crédits affectés à l'équipement collectif.

### I. — *Montagne.*

| | |
|---|---|
| 1949 | 98.000.000 |
| 1950 | 328.000.000 |
| 1951 | 395.600.000 |
| Total | 821.600.000 |

Les travaux engagés ont porté sur:

Près de 20 engins de remontée mécanique (dont 4 téléfériques et 1 funiculaire);

1 patinoire olympique (Chamonix).

### II. — *Equipement des aérodromes.*

| | |
|---|---|
| 1950 | 236.500.000 |
| 1951 | 358.500.000 |
| 1952 | 100.000.000 |
| Total | 695.000.000 |

Les travaux engagés ont porté sur l'équipement des aérodromes de:

Aix-les-Bains; Deauville; le Touquet; Biarritz.

### III. — *Divers.*

| | |
|---|---|
| Hippodrome de la Côte d'Azur | 325.000.000 |
| Port de plaisance de la Baule | 4.000.000 |
| Plage de Thonon-les-Bains | 19.000.000 |
| Total | 348.000.000 |

## ANNEXE IX

**Prix maxima des chambres des hôtels de tourisme.**

Service (15 p. 100) et taxes non compris.

| CATÉGORIE | CARACTÉRISTIQUES | CHAMBRE 1 personne. | CHAMBRE 2 personnes ou 2 lits. |
|---|---|---|---|
| | | Francs. | Francs. |
| Luxe | Prix libres. | | |
| XXXX A | Salle de bains privée | 2.350 | 3.400 |
| | Cabinet de toilette et W. C. | 1.600 | 2.200 |
| | Cabinet de toilette | 1.450 | 2.000 |
| | Eau courante | 1.350 | 1.800 |
| XXXX B | Salle de bains privée | 1.850 | 2.750 |
| | Cabinet de toilette et W. C. | 1.400 | 1.750 |
| | Cabinet de toilette | 1.300 | 1.650 |
| | Eau courante | 1.100 | 1.550 |
| XXXX C | Salle de bains privée | 1.500 | 2.300 |
| | Cabinet de toilette et W. C. | 1.200 | 1.600 |
| | Cabinet de toilette | 1.100 | 1.500 |
| | Eau courante | 1.000 | 1.400 |
| XXX A | Salle de bains privée | 1.350 | 2.100 |
| | Cabinet de toilette et W. C. | 1.050 | 1.500 |
| | Cabinet de toilette | 1.000 | 1.400 |
| | Eau courante | 950 | 1.300 |
| XXX B | Salle de bains privée | 1.200 | 1.850 |
| | Cabinet de toilette et W. C. | 1.000 | 1.450 |
| | Cabinet de toilette | 950 | 1.350 |
| | Eau courante | 900 | 1.250 |
| XXX C | Salle de bains privée | 1.050 | 1.700 |
| | Cabinet de toilette et W. C. | 900 | 1.350 |
| | Cabinet de toilette | 850 | 1.250 |
| | Eau courante | 800 | 1.150 |
| XX A | Salle de bains privée | 850 | 1.400 |
| | Cabinet de toilette et W. C. | 750 | 1.050 |
| | Cabinet de toilette | 700 | 1.050 |
| | Eau courante | 650 | 950 |
| XX B | Salle de bains privée | 750 | 1.150 |
| | Cabinet de toilette et W. C. | 660 | 925 |
| | Cabinet de toilette | 620 | 830 |
| | Eau courante | 540 | 750 |
| XX C | Salle de bains privée | 700 | 1.000 |
| | Cabinet de toilette et W. C. | 600 | 840 |
| | Cabinet de toilette | 560 | 770 |
| | Eau courante | 480 | 660 |
| X A | Salle de bains privée | 600 | 800 |
| | Cabinet de toilette | 500 | 675 |
| | Eau courante | 450 | 600 |
| X B | Salle de bains privée | 560 | 700 |
| | Cabinet de toilette | 480 | 600 |
| | Eau courante | 220 | 540 |
| X C | Salle de bains privée | 530 | 640 |
| | Cabinet de toilette | 430 | 550 |
| | Eau courante | 380 | 500 |

NOTA. — 1° Certains hôtels XXXX et XXX comportent quelques chambres de luxe ou appartements dont les prix sont libres;

2° Lit supplémentaire, lorsqu'il est effectivement occupé: majoration de 20 p. 100 (avec un minimum de 100 F);

3° Ces prix doivent être diminués d'un pourcentage égal à l'abbattement prévu pour le salaire moyen départemental servant de base à la détermination des allocations familiales.

## ANNEXE X

**Cession de devises aux banques françaises par les voyageurs étrangers.**

(En millions de devises.)

| NATURE DE LA DEVISE | 1949 | 1950 | 1951 |
|---|---|---|---|
| Dollar U. S. A. | 45,3 | 78,8 | 61 |
| Livre sterling | 13,3 | 18,2 | 25,8 |
| Mark allemand | » | 3,5 | 10,6 |
| Dollar canadien | 1,2 | 3,6 | 1,7 |
| Couronne danoise | 11,9 | 11,7 | 5 |
| Livre égyptienne | 1,8 | 3 | 2,3 |
| Lire italienne | 400,8 | 571,6 | 1,021 |
| Peso mexicain | » | » | 1 |
| Couronne norvégienne | » | 3 | 3,6 |
| Florin hollandais | 7,5 | 21,2 | 20,1 |
| Escudo portugais | 42,1 | 45,7 | 33,8 |
| Couronne suédoise | 11,3 | 31,1 | 17,2 |
| Franc suisse | 20,7 | 27,6 | 23,8 |
| Couronne tchèque | » | 14,5 | 18,1 |
| Franc belge | 962,1 | 620,1 | 576,77 |
| Dinar yougoslave | » | 12 | 7,1 |

ANNEXE XI *a*

**Durée moyenne de séjour du touriste étranger.**

(Année 1949 [neuf premiers mois].)

| PAYS DE PROVENANCE | NOMBRE de touristes | DURÉE moyenne de séjour. | NOMBRE de journées de séjour. |
|---|---|---|---|
| | | Jours. | |
| Grande-Bretagne | 500.000 | 10 | 5.000.000 |
| Bénélux | 400.000 | 2,5 | 6.250.000 |
| | 750.000 | 7,7 | |
| Suisse | 200.000 | 2,5 | 2.300.000 |
| | 300.000 | 6 | |
| Pays scandinaves | 150.000 | 8,5 | 1.275.000 |
| Italie | 60.000 | 2 | 480.000 |
| | 60.000 | 6 | |
| Espagne, Portugal | 65.000 | 8 | 520.000 |
| Amérique du Nord et du Sud. | 235.000 | 12 | 2.820.000 |
| Divers | 80.000 | 8 | 640.000 |
| Total | 2.800.000 | 6,5 à 7 | 19.285.000 |

ANNEXE XI *b*

**Durée moyenne de séjour du tourisme étranger.**

(Année 1950.)

| PAYS DE PROVENANCE | NOMBRE de touristes (en milliers). | DURÉE moyenne de séjour. | NOMBRE de journées de séjour (en milliers). |
|---|---|---|---|
| | | Jours. | |
| Grande-Bretagne | 550 | 10 | 5.760 |
| Irlande | 25 | | |
| Islande | 1 | | |
| Belgique-Luxembourg | 800 | 4,5 | 3.600 |
| Suisse | 500 | 4,5 | 2.250 |
| Suède | 100 | 8,5 | 4.700 |
| Norvège | 20 | | |
| Danemark | 80 | | |
| Pays-Bas | 280 | 7 | 1.960 |
| Allemagne | 45 | 6 | 270 |
| Autriche | 12 | 8 | 96 |
| Italie | 130 | 4,5 | 585 |
| Espagne | 45 | 7,5 | 337 |
| Portugal | 30 | 9 | 270 |
| Grèce | 6 | 6 | 36 |
| Turquie | 7 | 6 | 42 |
| Europe orientale | 35 | 6 | 210 |
| Sarre | 10 | 5 | 50 |
| U. S. A. | 264 | 14 | 3.976 |
| Canada | 20 | | |
| Amérique Centre et Sud | 36,5 | 16 | 584 |
| Proche et Moyen-Orient | 38 | 18 | 684 |
| Autres pays lointains | 17,5 | 18 | 315 |
| Total | 3.052 | 7,5 | 22.725 |

ANNEXE XI *c*

**Durée moyenne de séjour du touriste étranger.**

(Année 1951.)

| PAYS DE PROVENANCE | NOMBRE de touristes (en milliers). | DURÉE moyenne de séjour. | NOMBRE de journées de séjour (en milliers). |
|---|---|---|---|
| | | Jours. | |
| Grande-Bretagne | 660 | 10,5 | 7.150 |
| Irlande | 20 | | |
| Islande | 1 | | |
| Belgique-Luxembourg | 770 | 4,5 | 3.465 |
| Suisse | 475 | 4,5 | 2.137 |
| Suède | 75 | 8 | 1.200 |
| Norvège | 25 | | |
| Danemark | 50 | | |
| Pays-Bas | 280 | 6,5 | 1.820 |
| Allemagne | 90 | 5 | 450 |
| Autriche | 15 | 8 | 120 |
| Italie | 170 | 4,5 | 765 |
| Espagne | 65 | 7 | 455 |
| Portugal | 35 | 9 | 315 |
| Grèce | 7 | 7 | 50 |
| Turquie | 9 | 7 | 63 |
| Europe orientale | 20 | 5,5 | 110 |
| Sarre | 12 | 4,5 | 54 |
| U. S. A. | 280 | 12,5 | 3.775 |
| Canada | 22 | | |
| Amérique Centre et Sud | 50 | 16 | 800 |
| Proche et Moyen-Orient | 48 | 20 | 960 |
| Autres pays | 25 | 18 | 450 |
| Total | 3.205 | 7,5 | 24.145 |

ANNEXE XII

**Tableau des visiteurs étrangers venus en France.**

(Années 1949, 1950, 1951 et 1952.)

| NATIONALITÉ | 1949 | 1950 | 1951 | 1952 |
|---|---|---|---|---|
| Grande-Bretagne | 490.000 | 560.000 | 660.000 | 480.000 |
| Union belgo-luxembourgeoise. | 950.000 | 800.000 | 770.000 | 735.000 |
| Pays-Bas | 200.000 | 280.000 | 280.000 | 275.000 |
| Suisse | 500.000 | 500.000 | 475.000 | 480.000 |
| Allemagne | 25.000 | 45.000 | 90.000 | 140.000 |
| Autriche | 12.000 | 12.000 | 15.000 | 18.000 |
| Italie | 120.000 | 130.000 | 170.000 | 200.000 |
| Suède | 70.000 | 100.000 | 75.000 | 78.000 |
| Danemark | 65.000 | 80.000 | 50.000 | 55.000 |
| Norvège | 15.000 | 20.000 | 25.000 | 23.000 |
| Espagne | 40.000 | 45.000 | 65.000 | 80.000 |
| Portugal | 25.000 | 30.000 | 35.000 | 35.000 |
| U. S. A. | 200.000 | 264.000 | 285.000 | 350.000 |
| Canada | 10.000 | 20.000 | 20.000 | 27.000 |

## ANNEXE XIII

**Répartition des étrangers dans les hôtels de Paris.**

(Années 1949, 1950 et 1951.)

| PAYS DE DOMICILE HABITUEL | RÉPARTITION EN POURCENTAGE | | |
|---|---|---|---|
| | 1949. | 1950. | 1951. |
| Grande-Bretagne | 19 | 22,5 | 20 |
| Belgique-Luxembourg | 15 | 14 | 14 |
| Hollande | 4 | 7 | 8 |
| Suisse | 5,5 | 6,5 | 7 |
| Pays scandinaves | 9 | 8 | 6 |
| Italie | 5 | 5 | 6 |
| U. S. A. | 11 | 17 | 16 |
| Amérique du Sud | 2,5 | » | 3 |
| Espagne | 3 | 2 | 3 |
| Portugal | 1,5 | 1 | 1 |
| Divers | 24,5 | 17 | 16 |

## ANNEXE XIV

**Nombre des arrivées des touristes et proportion des augmentations d'année en année par nationalité sur la Côte d'Azur.**

(Années 1949, 1950 et 1951.)

| PAYS | 1951 | 1950 | 1949 | POURCENTAGE des augmentations. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1951 par rapport à 1950. | 1951 par rapport à 1949. | 1950 par rapport à 1949. |
| Grande-Bretagne, Irlande | 88.481 | 65.964 | 54.289 | + 34 | + 63 | + 21 |
| Amérique | 49.385 | 59.664 | 35.990 | — 17 | + 37 | + 66 |
| Belgique, Luxembourg | 47.232 | 45.764 | 37.997 | + 3 | + 24 | + 20 |
| Italie | 43.047 | 35.162 | 29.379 | + 22 | + 46,5 | + 20 |
| Suisse | 36.382 | 35.586 | 35.469 | + 2 | + 2 | » |
| Pays scandinaves | 22.685 | 26.222 | 19.035 | — 13,5 | + 19 | + 38 |
| Pays-Bas | 18.345 | 18.505 | 10.525 | — 1 | + 74 | + 76 |
| Europe centrale | 9.824 | 10.777 | 7.240 | — 9 | + 36 | + 18 |
| Allemagne, Autriche | 8.519 | 3.333 | 1.411 | +156 | +504 | + 136 |
| Espagne | 4.471 | 5.585 | 3.823 | — 20 | + 53 | + 100 |
| Portugal | 1.396 | 1.895 | | — 26 | | |
| Autres | 6.635 | 7.098 | 7.171 | | | |
| Total étrangers. | 336.402 | 315.555 | 242.329 | + 7 | + 39 | + 30 |
| France | 434.440 | 366.924 | 356.111 | + 18 | + 22 | + 3 |
| Total général. | 770.842 | 682.497 | 598.440 | + 15 | + 29 | + 14 |

## ANNEXE XV

**Arrivée mensuelle des étrangers en France.**

(Années 1949, 1950 et 1951.)

| MOIS | 1949 | 1950 | 1951 |
|---|---|---|---|
| Janvier | 100.000 | 110.000 | 81.505 |
| Février | 110.000 | 120.000 | 71.400 |
| Mars | 110.000 | 130.000 | 178.672 |
| Avril | 220.000 | 300.000 | 205.184 |
| Mai | 240.000 | 300.000 | 292.914 |
| Juin | 250.000 | 320.000 | 341.000 |
| Juillet | 510.000 | 450.000 | 531.550 |
| Août | 600.000 | 650.000 | 602.158 |
| Septembre | 320.000 | 300.000 | 417.300 |
| Octobre | 140.000 | 150.000 | 211.905 |
| Novembre | 90.000 | 100.000 | 130.577 |
| Décembre | 110.000 | 120.000 | 139.004 |
| Total | 2.800.000 | 3.050.000 | 3.206.904 |

## ANNEXE XVI

**Note sur la taxe sur les locaux loués en garnis.**

Dans les départements ou communes où un tel impôt a été institué conformément aux dispositions de la loi du 13 août 1926, les recettes de la location des locaux loués en garnis sont passibles de:

La taxe communale variable sur les meublés au taux maximum de 100 p. 100 de la taxe sur les prestations de service (5,50 p. 100), plus la taxe sur les transactions (1 p. 100), soit:

100 p. 100 de 5,50 plus 1, soit, 6,50 p. 100.

La taxe départementale variable sur les meublés au taux maximum de 50 p. 100 de:

5,50 plus 1, soit, 3,25 p. 100.

Le fait générateur de ces taxes est l'encaissement du prix des prestations. Par conséquent, les taxes précitées doivent être calculées sur le montant global des recettes, y compris notamment le montant des taxes elles-mêmes, lorsque les prix sont forfaitaires et nets de toute majoration.

Un amendement de la loi de finances, tendant à exempter de cette taxe les hôtels homologués de tourisme, a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale.

### 2° Avis formulé par le Conseil économique au cours de sa séance du 24 février 1953.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 13 mai 1952, aux termes de laquelle a été décidée l'étude des problèmes fondamentaux dont auront à tenir le plus grand compte les auteurs du deuxième plan, qui doit être conçu en faveur des activités touristiques:

Après avoir entendu le rapport présenté par M. Pierre Montfajon, au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme, sur l'enquête menée par celle-ci,

Considérant:

A. — *D'une façon générale:*

L'importance, trop souvent sous-estimée, que représentent les activités touristiques pour l'économie de notre pays;

L'aspect social du tourisme et la nécessité de permettre à tous les Français d'utiliser sainement leurs loisirs et d'acqué-

rir une connaissance personnelle des richesses artistiques et naturelles de leur pays (1);

L'impérieur besoin d'accroître les recettes en devises appréciées de notre balance des comptes;

L'opportunité de mettre mieux en valeur les nombreuses et diverses richesses de notre patrimoine touristique, de rechercher une meilleure exploitation de toutes les entreprises qui participent à son essor, de contribuer aussi à fixer au sol certaines populations rurales;

L'impératif de concevoir le deuxième plan en fonction de l'usager et, plus précisément, de ses besoins, de ses goûts et de ses possibilités.

B. — *D'une façon plus particulière:*

L'intérêt évident de faciliter, par tous moyens, et notamment par des accords de réciprocité, la libre circulation des personnes entre les différents pays;

La nécessité d'une politique tendant à l'abaissement du prix de revient des prestations, afin de permettre à notre tourisme de sauvegarder d'abord et d'accroître ensuite sa position sur le plan d'une compétition internationale de plus en plus vive, sans amenuiser pour cela la rentabilité des entreprises de l'espèce (2);

L'importance qui s'attache à la mise en œuvre, dans les moindres délais, de différentes formes d'accueil et de séjour mieux adaptées aux possibilités de la clientèle, afin de développer les courants touristiques et d'en accroître la portée sociale, sans pour autant négliger les formes d'accueil existantes (3);

L'utilité d'un effort de propagande plus accentué, en vue de développer notre équipement touristique, en général, et de permettre une expansion plus rationnelle de certains secteurs, tels que le thermalisme et le climatisme.

Estimant, d'autre part, notoirement insuffisants:

1° Les éléments d'appréciation dont les organismes compétents disposent encore pour acquérir une meilleure connaissance du marché touristique, aussi bien dans le domaine national que sur le plan mondial;

2° Les moyens financiers mis en œuvre jusqu'à ce jour, alors que la modernisation qu'il convient d'entreprendre doit avoir essentiellement pour objet une véritable « reconversion » de l'une de nos plus importantes industries d'exportation et une protection efficace du patrimoine touristique (4).

Emet l'avis (5):

Que le deuxième plan, qui doit être élaboré en prenant comme base l'étude à laquelle vient de procéder sa commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme, doit s'inspirer en permanence des principes fondamentaux et des idées directrices suivantes:

I. — Favoriser la circulation des personnes, sous réserve de réciprocité, par un assouplissement des formalités douanières et une diminution sensible des taxes appliquées aux touristes étrangers, lors de leur arrivée dans les ports français (6).

II. — Demander aux pouvoirs publics de rechercher — en liaison avec les autorités responsables du tourisme — les moyens les plus efficaces pour canaliser vers le Trésor public le maximum de devises étrangères.

III. — Envisager le recours aux moyens de propagande les plus appropriés et les plus modernes; coordonner, dans tous les domaines, les nombreuses initiatives qui se manifestent. Faire mieux connaître les richesses naturelles, artistiques et culturelles; sauvegarder, sur le plan régional, le folklore et les traditions populaires; mettre mieux en relief, à l'égard des visiteurs étrangers, les grandes réalisations françaises.

IV. — Rechercher, dans le domaine des transports touristiques, la mise en harmonie des horaires et un aménagement des tarifs, ceci en vue de faciliter, autant que faire se peut, un allongement de la période des congés. Accorder une plus large place au tourisme dans la mise au point des programmes d'équipement, en faisant notamment appel aux organismes compétents. Rendre plus efficace l'action des agences de voyages, en réglementant leur activité, en coordonnant leurs efforts de propagande à l'étranger (1) (2).

V. — Tenir le plus largement compte, dans l'établissement des programmes, du développement de plus en plus accentué du tourisme vers une clientèle moins aisée; à cet effet, mettre au point, en accord avec le deuxième plan de modernisation et d'équipement agricole et, en particulier, dans le cadre des économies à reconvertir et des régions à restaurer, un équipement complémentaire de l'accueil (gîtes, chambres d'hôtes, maisons familiales, etc.), de nature à amplifier la capacité de réception de certaines régions, et à faciliter l'accès au tourisme des familles, comme de la clientèle la plus modeste; envisager une solution pratique au financement des réalisations préconisées par les organisations du tourisme social (3).

VI. — Prendre toutes dispositions pour maintenir à la petite et moyenne hôtellerie sa capacité d'accueil et l'accroître, si possible, pour répondre aux besoins de la clientèle moyenne, aussi bien française qu'étrangère (4).

VII. — Assurer à l'usager des prestations de qualité suffisante, pour un prix qui reste toujours en rapport avec ses possibilités, et dont la présentation demeure nette, simple, sûre, en un mot « de bon commerce ».

VIII. — Acheminer l'industrie hôtelière vers une politique de prix nets; envisager, à cet effet, des aménagements appropriés de l'assiette des différentes taxes spécifiques qui la grèvent, aménagements ne devant pas entraîner un supplément de charges, mais permettre, au contraire, d'abaisser les prix et, par voie de conséquence, d'améliorer notre position sur le plan de la concurrence étrangère et prévoir, notamment en faveur du tourisme à devises, des mesures d'encouragement, différentes dans leur forme, mais d'une portée analogue de celles prises en faveur des industries exportatrices (5).

---

(1) Ce paragraphe résulte de l'adoption, à l'unanimité, d'un amendement présenté par M. Liénart, au nom du groupe des travailleurs (C. F. T. C.) et a été substitué au texte de la commission qui était le suivant:

« L'obligation sociale de faciliter à tous nos concitoyens cet « accès au tourisme », qui doit occuper une place prédominante dans une organisation plus rationnelle des loisirs ».

(2) Le début du paragraphe, jusqu'à « prix de revient », a été substitué à: « la nécessité d'abaisser le prix de revient », texte proposé par la commission, à la suite de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par M. Gustave Deleau, au nom du groupe des chefs d'entreprises.

(3) Le membre de phrase « sans pour autant négliger les formes d'accueil existantes » a été ajouté, à la suite de l'adoption, à main levée, d'un amendement présenté par M. Gustave Deleau, au nom du groupe des chefs d'entreprises.

(4) Les termes « et une protection efficace du patrimoine touristique » ont été ajoutés, à la suite de l'adoption, à main levée, d'un amendement, présenté par M. Gustave Deleau, au nom du groupe des chefs d'entreprises, après une légère modification demandée par le rapporteur.

(5) Le vote a été acquis au scrutin public par 136 voix et 15 abstentions (voir résultat du scrutin en annexe, page 263, scrutin n° 4).

(6) Les termes « sous réserve de réciprocité » ont été ajoutés au texte de la commission, à la suite de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.).

(1) Un amendement déposé par le groupe des travailleurs (C. G. T.) a été rejeté par un vote au scrutin public, par 80 voix contre 47 et 15 abstentions (voir résultat du scrutin, en annexe, page 262, scrutin n° 1). Il tendait à ajouter après le mot: « aménagement », le texte suivant: « comportant une réduction plus substantielle des tarifs pour les congés payés et des tarifs spéciaux pour le personnel salarié saisonnier ».

(2) Un amendement déposé par M. Gustave Deleau, au nom du groupe des chefs d'entreprises, a été repoussé par un vote à main levée. Il tendait à ajouter, à la suite du paragraphe 4, un nouveau paragraphe, ainsi conçu: « Rechercher un assouplissement des règles de coordination des transports pour les voyages d'excursion « dits occasionnels », afin de permettre la visite et la connaissance de contrées écartées des grands tinéraires. »

(3) Les termes « développement de plus en plus accentué du tourisme vers une clientèle moins aisée » ont été substitués à « démocratisation de plus en plus accentuée du tourisme », à la suite de l'adoption à l'unanimité d'un amendement déposé par M. Liénart, au nom du groupe des travailleurs (C. F. T. C.).

(4) Ce paragraphe résulte de l'adoption à main levée d'un amendement déposé par M. Gustave Deleau, au nom du groupe des chefs d'entreprises.

(5) Le texte proposé par la commission était le suivant:

« Acheminer l'industrie hôtelière vers une politique du « tout compris »; envisager, à cet effet, des aménagements appropriés de l'assiette des différentes taxes qui la grèvent, aménagements ne devant pas entraîner un supplément de charges, mais permettre, au contraire, d'abaisser le prix de revient et, par voie de conséquence, d'améliorer notre position sur le plan de la concurrence étrangère, et prévoir, notamment pour l'hôtellerie à devises, des avantages correspondant à ceux dont bénéficient les industries d'exportation. »

Trois amendements ont été déposés:

Le premier, présenté par M. Liénart, au nom du groupe des travailleurs (C. F. T. C.), tendait à supprimer la fin du paragraphe, après les mots: « politique du tout compris ».

Il a été repoussé par un vote au scrutin public par 87 voix contre 39 et 1 abstention (voir résultat du scrutin en annexe, page 262, scrutin n° 2).

Le second, présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.), tendait: 1° à substituer aux mots: « d'abaisser le prix de revient », les mots: « d'abaisser les prix ».

Cette première partie de l'amendement a été adoptée à l'unanimité;

2° A supprimer la fin du paragraphe, à partir de: « et prévoir notamment ».

Cette seconde partie de l'amendement a été rejetée par un vote au

IX. — Prévoir, au sein des activités touristiques, la création d'un organisme de perfectionnement technique, doté de moyens d'action suffisants et susceptible, aussi bien dans le domaine de la rationalisation, que dans celui de la normalisation, de faciliter les reconversions qui apparaissent indispensables et de concourir, par ses initiatives, à un accroissement de la « productivité » (1).

X. — Compléter l'organisation de l'enseignement hôtelier, aussi bien en ce qui concerne la formation des chefs d'entreprises, que celle du personnel et prévoir, en dehors de l'enseignement dispensé par les grandes écoles hôtelières, la création, à l'échelon régional ou local, de centres d'apprentissage et de perfectionnement, dont l'accès doit être largement ouvert au personnel déjà en fonction, sans perdre de vue, cependant, que le nombre des techniciens ainsi formés doit toujours correspondre aux possibilités d'emploi;

Et, d'une manière plus générale, se préoccuper d'une formation professionnelle adéquate aux activités touristiques.

XI. — Poursuivre et accélérer l'effort de rééquipement des établissements thermaux et prévoir, à cet effet:

*a*) La création, au sein de la caisse centrale de crédit hôtelier, d'un compartiment de « crédit à long terme », réservé au thermalisme;

*b*) Une dotation plus substantielle en faveur des laboratoires dépendant des chaires d'hydrologie, dont les moyens très insuffisants s'opposent à la poursuite de recherches;

*c*) L'intensification et le perfectionnement, dans ce domaine, de la propagande à l'étranger, en accordant également une place plus importante à la thérapeutique du climatisme.

XII. — Coordonner tous les éléments concernant l'étude et la mise au point de tous les problèmes relatifs à la « zone touristique » qui, en raison de l'évolution même du tourisme, tend de plus en plus à se substituer à la notion de « la station » considérée auparavant comme cellule de base des activités touristiques.

XIII. — Envisager un aménagement de la taxe de séjour (1).

XIV. — Faciliter la mise en application de ces différentes recommandations et, à cet effet:

*a*) Assurer, au sein du conseil supérieur du tourisme, une représentation plus équitable des activités touristiques et des groupements économiques, culturels et sociaux (2);

*b*) Rendre plus effective la liaison entre la direction générale du tourisme et ses correspondants régionaux (comités et délégués), en précisant plus nettement leurs attributions et en leur donnant les moyens de remplir leur mission (3);

*c*) Associer aux différents échelons les initiatives privées à l'action que poursuivent les représentants des collectivités;

*d*) Encourager et coordonner les efforts des syndicats d'initiatives;

*e*) Favoriser par des expériences-témoins, le développement de régions touristiques valables, mais encore insuffisamment équipées.

XV. — Insister tout particulièrement pour que les crédits alloués au titre du deuxième plan ne soient pas ramenés arbitrairement au-dessous du minimum nécessaire, afin que soit solidement établi, dès l'origine, un programme de financement quinquennal permettant de poursuivre, à l'abri de toute incertitude administrative et pendant une durée suffisante, une action cohérente, méthodique et continue, indispensable au succès de la tâche entreprise.

---

scrutin public par 88 voix contre 45 et 15 abstentions (voir les résultats du scrutin en annexe, page 263, scrutin n° 3).

Le troisième, présenté par M. Gustave Deleau, au nom du groupe des chefs d'entreprises, tendait à remplacer le début du paragraphe par le texte suivant:

« *Permettre* à l'industrie hôtelière de s'acheminer vers une politique de « *prix nets* », envisager, à cet effet, des aménagements appropriés de l'assiette des différentes taxes *spécifiques* qui la grèvent et *la suppression de la taxe sur les locaux loués en meublés*, aménagements et allégements qui permettront d'abaisser le prix de revient et, par conséquent... » (le reste sans changement).

Il a été retiré, à la demande du rapporteur et remplacé par un nouvel amendement, tendant à remplacer les mots: « tout compris », par: « de prix nets », et les mots: « qui la grèvent », par: « spécifiques » et qui fut adopté à l'unanimité.

Enfin, la substitution du texte actuel au texte de la commission, à partir des mots: « et prévoir notamment », résulte de l'adoption, à l'unanimité, d'une proposition transactionnelle de M. Bour, président de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme, faite au cours des délibérations.

(1) Un amendement déposé par le groupe des travailleurs (C. G. T.) tendait à remplacer les mots « à un accroissement de la productivité » par « au développement et à l'amélioration de ses activités ». Il a été repoussé par un vote à main levée.

(1) Deux amendements avaient été déposés sur le paragraphe proposé par la commission, et qui était ainsi conçu: « envisager la suppression de la taxe de séjour »:

Le premier, présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.), tendait à la substitution au paragraphe proposé par la commission du texte suivant:

« Envisager la suppression de la taxe de séjour pour les malades, le personnel salarié engagé pour la saison et les travailleurs bénéficiant des congés payés, ainsi que leurs familles.

Cet amendement a été rejeté par un vote à main levée;

Le second, présenté par M Liénart, au nom du groupe des travailleurs (C. F. T. C.), tendait à la suppression du paragraphe. Il a été modifié et remplacé par une nouvel amendement, tendant à la substitution du texte actuel à celui que proposait la commission.

Cet amendement a été adopté à l'unanimité.

(2) Le mot « groupements » a été substitué au mot « intérêts », que comportait le texte primitif, à la suite de l'adoption, à l'unanimité, d'un amendement déposé par M. Liénart, au nom du groupe des travailleurs (C. F. T. C.).

(3) Les mots « et en leur donnant les moyens de remplir leur mission » ont été ajoutés au paragraphe, à la suite de l'adoption, à l'unanimité, d'un amendement déposé par M. Gustave Deleau, au nom du groupe des chefs d'entreprise et modifié sur demande de M. Bamberger (le texte primitif de l'amendement était le suivant: « et en leur donnant les moyens d'être les véritables représentants du pouvoir central »).

# ANNEXES

## SCRUTIN N° 1

*Sur l'amendement n° 15, présenté par le groupe des travailleurs C. G. T., tendant à apporter une modification à la rédaction de l'article IV du projet d'avis.*

Nombre de votants ..... 142

Ont voté pour ..... 47
Ont voté contre ..... 80
Se sont abstenus ..... 15

Le Conseil économique n'a pas adopté.

**Ont voté pour** (47).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot (C. G. T.-F. O.), Hanlquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe des associations familiales. — M. Mabit, Mme Picard.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quère, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Monthé, N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

**Ont voté contre** (80).

Groupe des activités diverses. — M. Montfajon.

Groupe de l'agriculture — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Bisset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des associations familiales. — M. Pasquet.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Hénaff, Lutfalla, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Sauvy.

C. T. Intel. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Delavignette, Graëve, Guinaudeau, Jourdain.

**Se sont abstenus** (15).

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Marant, Ouvière, Ressicaud.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

## SCRUTIN N° 2

*Sur l'amendement n° 9 présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C. tendant à limiter la rédaction de l'article VII (§ 3) du projet d'avis.*

Nombre de votants ..... 127

Ont voté pour ..... 39
Ont voté contre ..... 87
S'est abstenu ..... 1

Le Conseil économique n'a pas adopté.

**Ont voté pour** (39).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot (C. G. T. - F. O.), Hanlquaut (C. F. T. C.).

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Mabit, Noddings, Mme Picard.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

G. G. T. - F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Monthé, Sar (C. G. T. - F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

**Ont voté contre** (87).

Groupe des activités diverses. — MM. Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Marant, Ouvière, Ressicaud.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Bour.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. T. intel. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Delavignette, Graëve, Guinaudeau, Jourdain.

**S'est abstenu** (1).

Groupe de l'Union française. — M. Potier de La Morandière.

**SCRUTIN N° 3**

*Sur l'amendement n° 11 présenté par le groupe des travailleurs C. G. T. tendant à modifier la rédaction de l'article VII (§ 3) du projet d'avis.*

Nombre de votants ..... 148

Ont voté pour ..... 45
Ont voté contre ..... 88
Se sont abstenus ..... 15

Le Conseil économique n'a pas adopté.

**Ont voté pour** (45).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot (C. G. T. - F. O.), Haniquant (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

G. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quère, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

G. G. T. - F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Monthé, N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T. - F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

**Ont voté contre** (88).

Groupe des activités diverses. — MM. Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andiau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Jaubert, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Hénaff.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Gagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.
C. T. intel. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bournet-Aubertot, Delavignette, Graëve, Guinaudeau, Jourdain, Potier de La Morandière.

**Se sont abstenus** (15).

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Daliant, Lecœur, Levieux, Marant, Ouvière, Ressicaud.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Sauvy.

**SCRUTIN N° 4**

*Sur l'ensemble du projet d'avis.*

Nombre de votants ..... 151

Ont voté pour ..... 136
Se sont abstenus ..... 15

Le Conseil économique a adopté.

**Ont voté pour** (136).

Groupe des activités diverses. — MM. Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andiau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gourlot (C. G. T. - F. O.), Guellati, Haniquant (C. F. T. C.), Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Canonville, Chopin, Daliant, Lecœur, Levieux, Marant, Ouvière, Ressicaud.

Groupe des associations familiales. — MM. Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, Beuque, de Laulanie, Gaussel, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Hénaff, Lutfalla, Taix, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Charvet, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Sauvy, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Aroud.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. - F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

C. T. Intel. — M. Wolff.

Groupe de l'Union françaies. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bournet-Aubertot, Delavignette, Graëve, Guinaudeau, Jourdain, Monthé, Sar (C. G. T. - F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

**Se sont abstenus** (15).

Groupe de l'agriculture. — M. Rius (C. G. T.).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quère, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

Groupe de l'Union française. — M. N'Gom (C. G. T.).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.